Plan directeur provisoire

Parc national des Lacs-Guillaume-Delisle-et-à-l'Eau-Claire

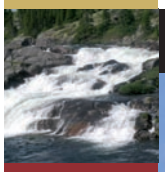

Québec

Plan directeur provisoire

Parc national des Lacs-Guillaume-Delisle-et-à-l'Eau-Claire

Ce document a été réalisé par :

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Direction du patrimoine écologique et des parcs
Service des Parcs

Édifice Marie-Guyart
675, boulevard René-Lévesques Est, 4e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Rédaction
Stéphane Cossette

Cartographie
Jean Berthiaume
André Lafrenière

Révision linguistique
Virginie Rompré

Mise en page
André Lafrenière

Photographies
David Boudreau
Stéphane Cossette
Robert Fréchette
Jean Gagnon
Jonathan Tessier

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2008
ISBN 978-2-550-52707-7 (version imprimée)
978-2-550-52708-4 (PDF)

REMERCIEMENTS

Le présent document n'aurait pu être produit sans la participation de plusieurs collaborateurs, plus particulièrement les gens qui ont fait partie au fil des ans du groupe de travail :

Administration régionale Kativik
Michael Barrett
Josée Brunelle
Robert Fréchette
Sandy Gordon
Laina Grey
Peter Tookalook

Municipalité de Umiujaq
Paulusie Cookie
Jobie Crow
Charlie Kumarluk
Willie Kumarluk
Alec Niviaxie
Josuah Salla
Davidee Sappa
Robbie Tookalook

Municipalité de Kuujjuarapik
Luckassie Inukpuk
Sarah Quaraq
Alec Tuckatuck

Municipalité de Whapmagoostui
Georges Masty
John Petagumskum père
Sandy Petagumskum

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Serge Alain
Jean Boisclair
David Boudreau
Raymonde Pomerleau

Société Makivik
Mylène Larivière

Table des matières

AVANT-PROPOS V

INTRODUCTION 1

BUTS DU PROJET 1

L'HISTORIQUE DE LA CRÉATION DU PARC NATIONAL DES LACS-GUILLAUME-DELISLE-ET-À-L'EAU-CLAIRE 2

LA DÉMARCHE DU PLAN DIRECTEUR PROVISOIRE 5

LE DROIT D'EXPLOITATION CONSENTI AUX BÉNÉFICIAIRES DE LA CONVENTION DE LA BAIE-JAMES ET DU NORD QUÉBÉCOIS 6

1 LA SITUATION ACTUELLE 7
- 1.1 LE TERRITOIRE À L'ÉTUDE 7
- 1.2 LES RÉGIONS NATURELLES REPRÉSENTÉES 7
- 1.3 LE CONTEXTE RÉGIONAL 11
  - 1.3.1 LE RÉGIME DES TERRES 11
  - 1.3.2 L'UTILISATION DU TERRITOIRE 11
- 1.4 LA SYNTHÈSE DES CONNAISSANCES 12
  - 1.4.1 LES CONDITIONS CLIMATIQUES 12
  - 1.4.2 LE PATRIMOINE NATUREL 13
  - 1.4.3 LE PATRIMOINE CULTUREL 16
- 1.5 L'ÉTAT DU PATRIMOINE 17
- 1.6 LE PORTRAIT DE LA MISE EN VALEUR 17

2 L'ANALYSE DE LA SITUATION ET LE DIAGNOSTIC 19
- 2.1 LE POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT ET LES CONTRAINTES À LA MISE EN VALEUR 19
  - 2.1.1 LES CUESTAS HUDSONIENNES 20
  - 2.1.2 LE PLATEAU DES RIVIÈRES 23
  - 2.1.3 LE PLATEAU DES GRANDS LACS 23
- 2.2 LA LIMITE PROPOSÉE 24
- 2.3 LES MENACES POUR LA CONSERVATION 27
- 2.4 LES DÉFIS À RELEVER 27

3 LE CONCEPT DE CONSERVATION ET DE MISE EN VALEUR 29
3.1 LES ORIENTATIONS DE GESTION 30
3.1.1 LA CONSERVATION 30
3.1.2 LA MISE EN VALEUR DES PATRIMOINES NATUREL ET CULTUREL 32
3.1.3 LE RESPECT DES DROITS CONSENTIS AUX BÉNÉFICIAIRES DE LA CBJNQ 33
3.1.4 LA SÉCURITÉ 33
3.1.5 L'ADMINISTRATION ET LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL 34

3.2 LE ZONAGE 34
3.2.1 LES ZONES DE PRÉSERVATION EXTRÊME 37
3.2.2 LA ZONE DE PRÉSERVATION 37
3.2.3 LES ZONES D'AMBIANCE 37
3.2.4 LES ZONES DE SERVICES 38

3.3 LA MISE EN VALEUR DU PARC 39
3.3.1 L'ACCUEIL ET LES SERVICES CONNEXES 39
3.3.2 L'ACCÈS AU PARC 39
3.3.3 LES ACTIVITÉS 40
3.3.4 L'HÉBERGEMENT 45
3.3.5 LES PRIORITÉS DE MISE EN PLACE DES INFRASTRUCTURES 47

CONCLUSION 49

BIBLIOGRAPHIE 51

LISTE DES CARTES

Carte 1 : Le réseau des parcs nationaux du Québec 3
Carte 2 : Le territoire à l'étude 9
Carte 3 : Les unités de paysage 21
Carte 4 : La limite proposée 25
Carte 5 : Le zonage 35
Carte 6 : Le concept d'aménagement 41

Avant-propos

Depuis l'adoption de la Loi sur les parcs en 1977, le gouvernement du Québec a créé 22 parcs nationaux. Ces parcs sont établis en fonction de critères reconnus par l'Union mondiale de la nature et ainsi soustraits à l'exploitation commerciale et industrielle des ressources forestières, minières ou énergétiques. De plus, la chasse y est interdite, de même que le passage d'oléoducs, de gazoducs et de lignes de transport d'énergie. Ces mesures restrictives permettent que ces territoires protégés gardent intact leur patrimoine naturel pour les générations futures.

La création du parc national des Lacs-Guillaume-Delisle-et-à-l'Eau-Claire s'inscrit, pour le gouvernement du Québec, dans la mise en œuvre de deux engagements. D'une part, le 9 avril 2002, la Société Makivik, l'Administration régionale Kativik et le gouvernement du Québec ont signé une entente de partenariat sur le développement économique et communautaire au Nunavik *(Sanarrutik)*. Dans le but de soutenir le développement touristique du Nunavik, on y prévoyait la création du parc national des Lacs-Guillaume-Delisle-et-à-l'Eau-Claire et du parc national des Monts-Torngat-et-de-la-Rivière-Koroc, situé sur la côte est de la baie d'Ungava, aujourd'hui désigné sous l'appellation de parc national Kuururjuaq. D'autre part, la création de ce parc s'inscrit dans la Stratégie québécoise sur les aires protégées, laquelle vise à conférer un statut légal de protection à 8 % du territoire québécois.

Introduction

Photo : Stéphane Cossette, MDDEP

Les rives de la baie d'Hudson recèlent quelques secrets bien gardés. Protégé des regards par le plus imposant système de cuestas au Québec, le lac Guillaume-Delisle est relié à la baie d'Hudson par un étroit passage. Ce lac reçoit les eaux de maintes rivières, dont la rivière à l'Eau Claire qui prend sa source dans le vaste lac du même nom. D'origine météoritique, le lac à l'Eau Claire abrite des îles caractérisées par une flore particulière pour cet endroit. Encore plus à l'est, à environ 150 km de la baie d'Hudson, le portrait faunique se démarque par un élément unique au Québec : la présence d'une population de phoques habitant les eaux douces des lacs des Loups Marins.

Ce vaste territoire est occupé depuis des milliers d'années par deux nations autochtones : les Inuits et les Cris. Ces dernières ont su cohabiter afin de se partager les ressources du territoire pour assurer leur subsistance. Avec un territoire aussi étendu, le futur parc national des Lacs-Guillaume-Delisle-et-à-l'Eau-Claire sera le plus grand du Québec.

BUTS DU PROJET

Dans sa Politique sur les parcs, publiée en 1982, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche annonçait son intention de mettre en place un réseau de parcs, lequel serait établi de façon à protéger les éléments représentatifs ou exceptionnels du patrimoine naturel du Québec.

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs envisage la création du parc national des Lacs-Guillaume-Delisle-et-à-L'Eau-Claire afin de protéger un échantillon représentatif des régions naturelles des Cuestas hudsoniennes (B38) et du Plateau hudsonien (B37) (voir carte 1). Il permettra aussi la protection d'éléments de la biodiversité des provinces naturelles H (Basses collines de la Grande Rivière) et I (Plateau central du Nord-du-Québec) tel que les définit le Cadre écologique de référence (Li et Ducruc, 1999). La création de ce parc permettra également de faciliter la découverte de ce territoire tout en stimulant le tourisme dans la région. Les Inuits et les Cris seront étroitement associés à sa protection et à sa mise en valeur. Une entente sera conclue à cet effet avec l'Administration régionale Kativik, qui se verra confier l'exploitation du parc.

L'HISTORIQUE DE LA CRÉATION DU PARC NATIONAL DES LACS-GUILLAUME-DELISLE-ET-À-L'EAU-CLAIRE

L'intention de créer un parc national dans le secteur des lacs Guillaume-Delisle et à l'Eau Claire date du début des années 1980. Quelques années auparavant, en 1977, le gouvernement du Québec se dotait d'une loi-cadre lui permettant de créer des parcs selon les critères reconnus par l'Union mondiale pour la nature. À partir de ce moment et jusqu'au début des années 1980, le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, alors responsable en matière de parcs, révise les limites et la vocation des parcs existants. Il se dote d'une politique et d'outils qui lui permettent de sélectionner des sites pour compléter son action à long terme et désigne, parmi les autres territoires sous sa responsabilité, ceux qu'il souhaite intégrer au réseau des parcs québécois. Cet exercice de planification a permis d'asseoir le réseau sur des bases solides.

En 1982, un groupe de travail (Pitsiataugik) mis en place par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche dresse une liste de plusieurs territoires au nord du Québec qui pourraient mériter un statut de protection. Ces sites sont sélectionnés en fonction de leur caractère spectaculaire, de la diversité de leurs éléments biophysiques ou encore de leur caractère exceptionnel ou rare. Ce travail d'analyse fait ressortir, entre autres, trois sites nécessitant un statut de protection : les lacs Guillaume-Delisle et à l'Eau Claire en tant que parc, et les lacs des Loups Marins en tant que réserve écologique.

Au cours de la période 1980-1986, le gouvernement crée 14 parcs au sud du 49e parallèle, dans la partie du Québec la plus fortement soumise à l'exploitation des ressources naturelles et qui subit le plus de pressions environnementales. Par la suite, il décrète un moratoire sur la création de nouveaux parcs afin de consolider et de mettre en valeur les parcs existants.

En 1989, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche dépose devant le Comité ministériel permanent de l'aménagement, du développement régional et de l'environnement (COMPADRE) un mémoire portant sur des sites d'intérêt du territoire québécois situés au nord du 49e parallèle, afin que le ministère de l'Énergie et des Ressources les inscrive comme projets de parc dans le plan d'affectation des terres publiques alors en préparation. Le but est de soustraire, pour fins de parcs, à l'exploitation les ressources forestières, minières et énergétiques des sites représentatifs des régions naturelles du Nord québécois, ou ayant des attraits particuliers. Il s'agit là d'une mesure transitoire en attendant que le gouvernement du Québec puisse leur accorder légalement le statut de parc national.

En 1990, à la suite d'une consultation interministérielle, le COMPADRE donne son aval aux 18 projets soumis et demande au ministère de l'Énergie et des Ressources d'inscrire ces sites dans le plan d'affectation des terres publiques.

En 1991, le territoire entourant le lac à l'Eau Claire fait partie du premier groupe de territoires qui, au nord du 49e parallèle, sont mis en réserve pour fins de parcs et ainsi soustraits, par un arrêté du ministère de l'Énergie et des Ressources (A.M. 91-192 [7 août 1991], 1992 G.O.2., 4573, eff. 1991-07-11), au jalonnement, à la désignation sur carte, à la recherche minière et à l'exploration minière. En 1992, c'est le territoire entourant le lac Guillaume-Delisle qui est mis en réserve selon les mêmes conditions (A.M. 92-170 [15 juillet 1992], 1992 G.O.2., 4596, eff. 1992-06-18). La même année, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche dévoile son plan d'action sur les parcs La nature en héritage. Étape importante de l'histoire récente des parcs au Québec, ce plan prévoit un accroissement notable des aires à protéger grâce au statut de parc. Il confirme, entre autres, l'intention du Ministère de créer, au Nunavik, le parc national des Lacs-Guillaume-Delisle-et-à-l'Eau-Claire de même que sa volonté d'associer étroitement le milieu régional à son développement et à sa gestion. Il précise que l'on entend d'abord consulter les communautés concernées et s'assurer de la compatibilité des projets avec la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ).

Par la suite, des démarches sont entreprises auprès des différents comités découlant de la Convention. Ainsi, le Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage adopte, en 1994, une résolution favorable aux projets de parcs en milieu nordique dans la mesure où l'exercice du droit d'exploitation par les bénéficiaires de la Convention est respecté, tel que le prévoit le chapitre 24 de la Convention et la Loi sur les droits de chasse et de pêche dans les territoires de la Baie James et du Nouveau-Québec (L.R.Q., c. D-13.1). Des pourparlers ont également lieu avec le Comité consultatif de l'environnement Kativik et la Commission de la qualité de l'environnement Kativik.

En 1996, l'Administration régionale Kativik, responsable de l'aménagement du territoire au Nunavik, produit le Plan directeur d'aménagement des terres de la région Kativik dans lequel sont désignés tous les projets de parcs dans cette partie

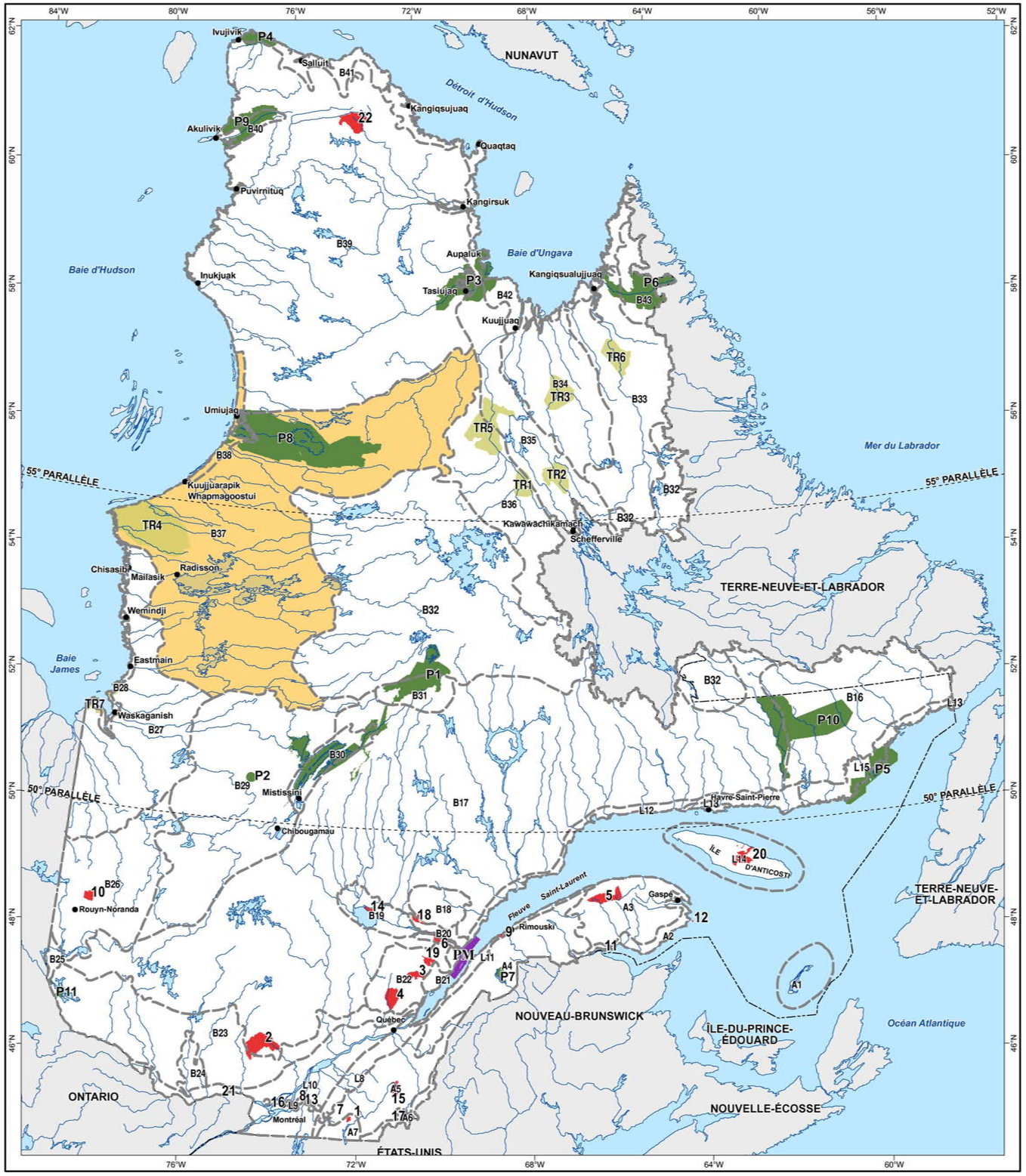

Projet de parc national des Lacs-Guillaume-Delisle-et-à-l'Eau-Claire

Carte 1

LES PARCS NATIONAUX DU QUÉBEC ET LES RÉGIONS NATURELLES

PARC NATIONAL

1, MONT-ORFORD, DU
2, MONT-TREMBLANT, DU
3, GRANDS-JARDINS, DES
4, JACQUES-CARTIER, DE LA
5, GASPÉSIE, DE LA
6, SAGUENAY, DU
7, YAMASKA, DE LA
8, ÎLES-DE-BOUCHERVILLE, DES
9, BIC, DU
10, AIGUEBELLE, D'
11, MIGUASHA, DE
12, ÎLE-BONAVENTURE-ET-DU-ROCHER-PERCÉ, DE L'
13, MONT-SAINT-BRUNO, DU
14, POINTE-TAILLON, DE LA
15, FRONTENAC, DE
16, OKA, D'
17, MONT-MÉGANTIC, DU
18, MONTS-VALIN, DES
19, HAUTES-GORGES-DE-LA-RIVIÈRE-MALBAIE, DES
20, ANTICOSTI, D'
21, PLAISANCE, DE
22, PINGUALUIT, DES

PARC MARIN

PM, SAGUENAY - SAINT-LAURENT, DU

PROJET DE PARC NATIONAL

P1, ALBANEL-TÉMISCAMIE-OTISH
P2, ASSINICA (TERRITOIRE NON DÉLIMITÉ)
P3, BAIE-AUX-FEUILLES, DE LA
P4, CAP-WOLSTENHOLME, DU
P5, LA RÉGION DE HARRINGTON-HARBOUR, DE
P6, KUURURJUAQ
P7, LAC-TÉMISCOUATA, DU
P8, LACS-GUILLAUME-DELISLE-ET-À-L'EAU-CLAIRE, DES
P9, MONTS-DE-PUVIRNITUQ, DES
P10, NATASHQUAN-AGUANUS-KENAMU, DE
P11, OPÉMICAN, D'

TERRITOIRE RÉSERVÉ POUR FINS DE PARC

TR1, CANYON-EATON, DU
TR2, COLLINES-ONDULÉES, DES
TR3, CONFLUENCE-DES-RIVIÈRES-À-LA-BALEINE-ET-WHEELER, DE LA
TR4, LAC-BURTON-RIVIÈRE-ROGGAN-ET-LA-POINTE-LOUIS-XIV, DU
TR5, LAC-CAMBRIEN, DU
TR6, MONTS-PYRAMIDES, DES
TR7, PÉNINSULE-MINISTIKAWATIN, DE LA

RÉGION NATURELLE

A1, LES ÎLES-DE-LA-MADELEINE
A2, LE VERSANT DE LA BAIE DES CHALEURS
A3, LE MASSIF GASPÉSIEN
A4, LES MONTS NOTRE-DAME
A5, LES CHAÎNONS DE L'ESTRIE, DE LA BEAUCE ET DE BELLECHASSE
A6, LES MONTAGNES FRONTALIÈRES
A7, LES MONTS SUTTON
L8, LES BASSES-TERRES APPALACHIENNES
L9, LES COLLINES MONTÉRÉGIENNES
L10, LES BASSES-TERRES DU SAINT-LAURENT
L11, LE LITTORAL SUD DE L'ESTUAIRE
L12, LA PLAINE CÔTIÈRE DE LA HAUTE-CÔTE-NORD ET DE LA MOYENNE-CÔTE-NORD
L13, LES CUESTAS DE LA CÔTE-NORD
L14, L'ÎLE D'ANTICOSTI
L15, LA CÔTE ROCHEUSE DE LA BASSE-CÔTE-NORD
B16, LE PLATEAU DU PETIT MÉCATINA
B17, LES LAURENTIDES BORÉALES
B18, LE MASSIF DU MONT VALIN
B19, LES BASSES-TERRES DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN
B20, LE FJORD DU SAGUENAY
B21, LA CÔTE DE CHARLEVOIX
B22, LE MASSIF DES LAURENTIDES DU NORD DE QUÉBEC
B23, LES LAURENTIDES MÉRIDIONALES
B24, LA VALLÉE DE LA GATINEAU
B25, LES BASSES-TERRES DU TÉMISCAMINGUE
B26, LA CEINTURE ARGILEUSE DE L'ABITIBI
B27, LES BASSES-TERRES DE LA BAIE JAMES
B28, LES ÎLES ET MARAIS DE LA BAIE JAMES
B29, LE PLATEAU DE LA RUPERT
B30, LE LAC MISTASSINI
B31, LES MONTS OTISH
B32, LE PLATEAU LACUSTRE CENTRAL
B33, LE PLATEAU DE LA GEORGE
B34, LA PLAINE DE LA RIVIÈRE À LA BALEINE
B35, LA FOSSE DU LABRADOR
B36, LE PLATEAU DE LA CANIAPISCAU
B37, LE PLATEAU HUDSONIEN
B38, LES CUESTAS HUDSONIENNES
B39, LE PLATEAU DE L'UNGAVA
B40, LES MONTS DE PUVIRNITUQ
B41, LA CÔTE À FJORDS DU DÉTROIT D'HUDSON
B42, LA CÔTE DE LA BAIE D'UNGAVA
B43, LES CONTREFORTS DES MONTS TORNGAT

Métadonnées

Système de référence	NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84
Géodésique	Conique de Lambert avec deux parallèles d'échelle conservée (46° et 60°)
Projection cartographique	

0 100 200 300 400 km

1/8 000 000

Sources

Données	Organisme
Base générale et administrative du Québec (BGAQ)	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

Réalisation

Direction du patrimoine écologique et des parcs
Service des parcs
Division de la géomatique et de l'infographie

© Gouvernement du Québec, mars 2008

Développement durable, Environnement et Parcs
Québec

du Québec, dont celui des Lacs-Guillaume-Delisle-et-à-l'Eau-Claire. Ce plan a été adopté par résolution du conseil de l'organisme en 1998.

L'Administration régionale Kativik est étroitement associée à l'élaboration du projet de parc. Tout d'abord engagée dans la création du parc national des Pingualuit, elle s'est vue confier davantage de responsabilités dans la création des parcs au Nunavik, lesquelles sont définies dans une entente intervenue en juin 2002 avec la Société de la faune et des parcs du Québec. Cette entente prévoit, entre autres, la création du parc national des Lacs-Guillaume-Delisle-et-à-l'Eau-Claire et confie à l'Administration régionale Kativik la réalisation des travaux d'immobilisation et d'aménagement ainsi que la gestion des opérations, des activités et des services du parc.

En vue d'officialiser les échanges au cours du processus menant à la création du parc national des Lacs-Guillaume-Delisle-et-à-l'Eau-Claire, un groupe de travail est formé en 2002. Il est composé de représentants du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ainsi que de divers groupes d'intérêts, dont l'Administration régionale Kativik, les villages nordiques d'Umiujaq et de Kuujjuarapik, les corporations foncières concernées, la Société Makivik et deux représentants de la nation crie de Whapmagoostui. Ce groupe de travail favorise la participation des organisations locales et régionales à l'avancement du projet. Ainsi, les travaux d'inventaire, effectués durant les étés 2004 et 2005 par l'Administration régionale Kativik et le Service des parcs du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, ont été menés de concert avec le milieu local. Le projet présenté à la consultation publique a par conséquent évolué en collaboration étroite avec les gens des trois communautés et a été bonifié par leurs riches connaissances.

LA DÉMARCHE DU PLAN DIRECTEUR PROVISOIRE

La démarche suivie pour la production du présent document est courante en aménagement du territoire. Tout d'abord, on a effectué un relevé des données scientifiques concernant les ressources biophysiques, archéologiques et historiques du territoire à l'étude. On a décrit également le contexte régional où s'insère le futur parc en matière d'accès, de services, d'orientations de conservation et de développement économique et touristique, de sorte que le parc s'harmonise à l'offre de services déjà en place. Enfin, une description de l'utilisation du sol et de la tenure des terres conclut cet exposé. Ces données sont colligées dans un document d'accompagnement produit par l'Administration régionale Kativik intitulé État des connaissances.

L'analyse des données présentées dans l'État des connaissances permet de cibler les secteurs fragiles et ceux à plus fort potentiel pour la mise en valeur. Il est alors possible d'établir le périmètre optimal du parc afin que ce dernier réalise pleinement sa vocation. À la suite de l'analyse de tous ces éléments, on définit les grands axes de conservation du patrimoine naturel ainsi que du patrimoine culturel qui y est associé de même que les orientations que l'on entend suivre concernant l'offre d'activités et de services.

Ce plan directeur provisoire, élaboré par la Direction du patrimoine écologique et des parcs du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, tient compte des recommandations des représentants des communautés d'Umiujaq, de Kuujjuarapik et de Whapmagoostui. D'ailleurs, une place importante est accordée à la participation des Inuits et des Cris dans l'élaboration du concept de mise en valeur, non seulement celle des membres du groupe de travail, mais aussi celle des principaux utilisateurs du territoire. Cela permet de prendre en considération leurs préoccupations concernant la présence des visiteurs à l'intérieur du parc et des activités qu'ils pourront pratiquer. De plus, leur connaissance du territoire est essentielle pour localiser les équipements à des endroits sécuritaires.

L'audience publique qui sera tenue en vertu de la Loi sur les parcs (L.R.Q., c. P 9) permettra de recueillir des avis et des commentaires qui viendront bonifier le plan directeur provisoire. Une fois que le projet aura été autorisé par la Commission de la qualité de l'environnement Kativik, il pourra être soumis au gouvernement qui, par l'adoption d'un décret, procédera à la création du parc. La version finale du plan directeur servira à encadrer les interventions des gestionnaires de manière que l'intégrité des patrimoines naturel et culturel du parc national des Lacs-Guillaume-Delisle-et-à-l'Eau-Claire demeure un objectif constant.

LE DROIT D'EXPLOITATION CONSENTI AUX BÉNÉFICIAIRES DE LA CONVENTION DE LA BAIE-JAMES ET DU NORD QUÉBÉCOIS

Le projet de parc national des Lacs-Guillaume-Delisle-et-à-l'Eau-Claire étant situé sur le territoire conventionné, il est important de préciser que, de façon à respecter les termes du chapitre 24 de la CBJNQ et la Loi sur les droits de chasse et de pêche dans les territoires de la Baie James et du Nouveau-Québec (L.R.Q., c. D-13.1), les bénéficiaires de la Convention peuvent exercer le droit d'exploitation à l'intérieur des limites du parc. Toutefois, en ce qui concerne les visiteurs non bénéficiaires de la Convention, la Loi sur les parcs s'applique. Cette dernière précise, entre autres, à l'article 7a que « nonobstant toute disposition législative, toute forme de chasse ou de piégeage est interdite dans un parc ».

1 La situation actuelle

Photo : Jean Gagnon, MDDEP

1.1
Le territoire à l'étude

Le territoire à l'étude pour le projet de parc national des Lacs-Guillaume-Delisle-et-à-l'Eau-Claire est situé à proximité du village d'Umiujaq. Il s'étend de 55°30' à 57°00' de latitude nord et de 72°00' à 77°00' de longitude ouest, et englobe les bassins versants du lac Guillaume-Delisle et de la rivière Nastapoka (voir carte 2).

1.2
Les régions naturelles représentées

Le projet de parc national des Lacs-Guillaume-Delisle-et-à-l'Eau-Claire vise à représenter deux régions naturelles : les Cuestas hudsoniennes (B38) et le Plateau hudsonien (B37). Le territoire à l'étude touche également à la partie sud de la région naturelle du Plateau de l'Ungava (B39).

La région naturelle des Cuestas hudsoniennes s'étend sur la côte de la baie d'Hudson depuis le passage de Manitounuk près de Kuujjuarapik-Whapmagoostui jusqu'au passage Nastapoka, environ à mi-chemin entre Umiujaq et Inukjuak. Les cuestas, collines asymétriques mises à jour par l'érosion, ont une pente douce (revers) qui plonge vers la mer tandis que des escarpements (fronts) spectaculaires font face au continent. La superposition stratigraphique des roches confère des coloris extraordinaires (rose, rouge, vert, blanc et noir) aux versants. À la suite du retrait des glaciers, la mer de Tyrrell a submergé le territoire jusqu'à un niveau d'environ 280 m et y a laissé en se retirant de belles séries de crêtes de plages soulevées. Au point de vue végétal, il s'agit d'une région particulière dotée d'une flore très riche. Sur le pourtour du lac Guillaume-Delisle, une belle forêt d'épinettes blanches croît à la faveur d'un milieu maritime protégé et fort brumeux en été. Par contre, sur le revers des cuestas, on trouve des boisés épars d'épinettes noires et de mélèzes à l'allure prostrée. Ce phénomène s'explique par l'exposition constante à de forts vents dominants provenant de la baie d'Hudson.

Avec près de 170 000 km², la région naturelle du Plateau hudsonien occupe une très vaste proportion du Québec. Il s'agit d'une plate-forme légèrement inclinée d'est en ouest d'une altitude moyenne de 300 m. D'immenses lacs, comme le lac à l'Eau Claire et les lacs des Loups Marins, s'étalent sur ce plateau parcouru par de grandes rivières. Une couverture de sédiments glaciaires généralement mince recouvre le substrat gneissique et granitique de la région. Du côté occidental, la frange côtière a subi la transgression marine postglaciaire de la mer de Tyrrell, ce qui explique la présence de dépôts marins argileux et sableux dans la partie aval des vallées. Sur ce plateau, les changements sur le plan de la végétation sont graduels et s'étendent en latitude : au sud de la Grande rivière de la Baleine s'inscrit le domaine de la taïga, tandis qu'au nord de cette rivière, on passe progressivement à de grands espaces de toundra forestière.

Carte 2

Le territoire à l'étude

Limite

Le territoire à l'étude

Métadonnées

Système de référence Géodésique	NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84
Projection cartographique	Conique de Lambert avec deux parallèles d'échelle conservée (46° et 60°)

0 10 20 30 40 Km

1/ 1 200 000

Sources

Données

Base de données topographiques et administratives (BDTA) à l'échelle de 1/250 000

Organisme

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

Réalisation

Direction du patrimoine écologique et des parcs
Service des parcs
Division de la géomatique et de l'infographie

© Gouvernement du Québec, mars 2008

Projet de parc national des Lacs-Guillaume-Delisle-et-à-l'Eau-Claire

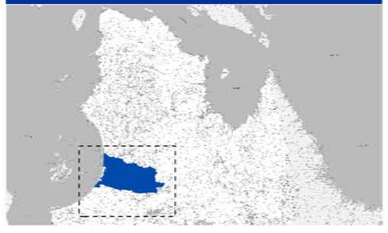

Développement durable, Environnement et Parcs

Québec

1.3
Le contexte régional

La région administrative du Nord-du-Québec est divisée en deux sous-régions distinctes, celle de la Baie-James et celle du Nunavik. La ligne du 55e parallèle les sépare, le Nunavik occupant la position septentrionale. Le Nunavik, d'une superficie de 500 164 km², compte 14 communautés inuites et 1 communauté crie réparties le long du littoral, ainsi qu'une communauté naskapie. Le village le plus près du territoire à l'étude est Umiujaq, situé à environ 8 km de l'extrémité nord du lac Guillaume-Delisle.

1.3.1 LE RÉGIME DES TERRES

La région du Nunavik est assujettie à l'application d'un régime des terres défini dans la CBJNQ. Ce régime compte trois catégories de terres, lesquelles en déterminent la vocation ainsi que les modalités et les responsabilités de gestion.

Adjacentes au territoire à l'étude, les terres de la catégorie I sont la propriété des corporations foncières Anniturvik d'Umiujaq et Sakkuq de Kuujjuarapik, à l'exception du tréfonds. Ces terres débordent des limites des villages pour inclure la zone d'influence où les activités traditionnelles sont intensives. On trouve également des terres de la catégorie II, qui sont des terres publiques du domaine de l'État, où les Inuits ont des droits exclusifs de chasse, de pêche et de piégeage. La localisation de ces terres est basée sur la présence de ressources accessibles aux Inuits leur assurant l'exercice du droit d'exploitation. Enfin, le reste du territoire est constitué de terres de la catégorie III. Ce sont aussi des terres publiques du domaine de l'État, et les Inuits et les Cris peuvent y pratiquer la chasse, la pêche et le piégeage, mais de manière non exclusive (Beauchemin, 1992).

1.3.2 L'UTILISATION DU TERRITOIRE

Le territoire à l'étude est utilisé par quatre communautés pour la pratique d'activités traditionnelles de subsistance : Inukjuak, Umiujaq, Kuujjuarapik et Whapmagoostui. Les Inuits de Kuujjuarapik, d'Inukjuak et d'Umiujaq utilisent principalement le secteur côtier et le lac Guillaume-Delisle, alors que les Cris de Whapmagoostui sont principalement associés au secteur du lac à l'Eau Claire et des lacs des Loups Marins. Des terrains de piégeage cris[1] sont présents dans le territoire à l'étude.

[1] Terrain de piégeage cri : tout endroit où, par tradition et sous la surveillance d'un maître-piégeur cri, sont menées les activités relatives à l'exercice du droit d'exploitation (L.R.Q., c. D 13.1).

Le territoire est aussi utilisé à d'autres fins, soit pour des activités récréotouristiques, pour la villégiature, pour l'exploration minière, pour la recherche scientifique et pour la conservation du patrimoine naturel. Ces différentes formes d'utilisation du territoire sont régies par des droits émis par le gouvernement du Québec.

L'offre en récréotourisme

Le territoire à l'étude comprend huit camps de pourvoiries sans droits exclusifs. De ce nombre, trois sont situées sur les rives du lac à l'Eau Claire, alors que les autres se trouvent le long de la rivière Nastapoka. L'activité des pourvoiries est en partie compatible avec l'offre d'activités et de services des parcs nationaux du Québec. En effet, les activités d'écotourisme et de pêche qui y sont offertes pourraient se poursuivre à l'intérieur du parc. Toutefois, la chasse sportive sera interdite.

Par ailleurs, des aventuriers fréquentent le territoire de temps à autre de façon autonome, pour pratiquer la descente de rivière. Des compagnies d'écotourisme offrent aussi des services de guide pour découvrir le lac Guillaume-Delisle et la rivière à l'Eau Claire.

La villégiature

Un bail à des fins de villégiature a été délivré par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune dans un secteur situé en bordure du lac Rousselin, entre le lac à l'Eau Claire et le lac D'Iberville. Un chalet y a été construit.

L'activité minière

Près de 70 % du territoire à l'étude est soustrait à l'activité minière, qu'il s'agisse de jalonnement, d'exploration ou d'exploitation. L'activité minière est permise dans le secteur de la rivière Nastapoka. Des activités d'exploration minière étaient d'ailleurs en cours au moment de la rédaction du présent document. La superficie occupée par les titres miniers actifs couvre 319 km².

La recherche scientifique

Le territoire à l'étude a été l'hôte de nombreux projets de recherche scientifique pilotés par le Centre d'études nordiques, un centre de recherche interuniversitaire regroupant principalement des chercheurs de l'Université Laval, de l'Université du Québec à Rimouski et du Centre Eau-Terre-Environnement de l'Institut national de la recherche scientifique. Il œuvre dans

le domaine des sciences naturelles et a pour objet l'étude des changements pouvant affecter les milieux physiques et les écosystèmes nordiques sous l'influence du climat, des perturbations naturelles et des activités humaines dans leur dimension spatio-temporelle. Le Centre d'études nordiques possède une station de recherche à Kuujjuarapik-Whapmagoostui, une infrastructure satellite à Radisson, et a accès à trois postes d'accueil sur le terrain, dont un au lac à l'Eau Claire. L'Administration régionale Kativik a en effet conclu un bail avec le Centre lui permettant d'utiliser ses bâtiments pour des projets de recherche. Le Centre d'études nordiques exploite également un réseau de 80 stations climatologiques et géocryologiques réparties depuis la forêt boréale jusqu'au Haut-Arctique, mais concentrées principalement au Québec nordique. Quatre de ces stations se trouvent dans le territoire à l'étude.

La conservation du patrimoine

La population de bélugas de l'est de la baie d'Hudson est considérée comme en voie de disparition par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada et est inscrite sur la liste des espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables par le gouvernement du Québec. L'embouchure de la Petite rivière de la Baleine ainsi que celle de la rivière Nastapoka constituent des lieux importants de rassemblement pour cette espèce. Afin d'aider à la protection des bélugas, Pêches et Océans Canada a créé des sanctuaires à ces endroits. Il s'agit de lieux où la chasse est interdite; d'autres activités peuvent s'y dérouler tant que les bélugas ne sont pas dérangés.

Le potentiel hydroélectrique

Avec la signature de l'Entente de partenariat sur le développement économique et communautaire au Nunavik, le Québec s'est engagé à évaluer le potentiel hydroélectrique au nord du 55e parallèle. À cette fin, six rivières possédant un fort potentiel ont été ciblées, dont la rivière Nastapoka, qui coule dans le territoire à l'étude et qui prend sa source dans les lacs des Loups Marins.

En raison de leur proximité relative, Hydro-Québec envisage les projets d'aménagement pour fins de production d'énergie hydroélectrique de la Grande rivière de la Baleine et de la rivière Nastapoka en parallèle (afin de dégager ainsi des économies sur les coûts associés aux routes et aux lignes de transport d'énergie, par exemple). Il est à noter que le développement du complexe de la Grande rivière de la Baleine demeure parmi les projets potentiels d'Hydro-Québec. Celle-ci a renoncé officiellement, en 2007, au développement du complexe Nottaway-Broadback-Rupert, mais a conservé les dispositions de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois s'appliquant à la Grande rivière de la Baleine.

1.4 LA SYNTHÈSE DES CONNAISSANCES

La présente section résume le document Projet de parc national des Lacs-Guillaume-Delisle-et-à-l'Eau-Claire. État des connaissances produit par l'Administration régionale Kativik. Le lecteur est invité à le consulter pour obtenir des renseignements plus détaillés.

1.4.1 LES CONDITIONS CLIMATIQUES

L'immensité du territoire à l'étude pour le projet de parc national des Lacs-Guillaume-Delisle-et-à-l'Eau-Claire et la diversité des milieux qu'on y trouve expliquent les variations climatiques entre les zones situées près de la baie d'Hudson, à l'intérieur des terres, ou encore à proximité du grand lac à l'Eau Claire. Toutefois, où que l'on soit sur le territoire, l'effet du refroidissement éolien se fait sentir toute l'année. Il s'agit d'un élément important que les visiteurs doivent considérer afin de préparer leur séjour dans le parc.

La variation des conditions climatiques régionales suit un gradient décroissant du sud au nord et d'ouest en est. À l'échelle du territoire, cette variation se traduit dans le paysage par un climat plus clément dans les vallées où la végétation est continue et plus diversifiée que sur les collines dépourvues d'arbres ou coiffées d'épinettes rabougries (krummholz). La présence de la baie d'Hudson a pour effet de refroidir la température le printemps et l'été, tandis qu'elle l'adoucit l'automne et l'hiver. Ainsi, la saison sans gel dure environ 70 jours dans le secteur du lac Guillaume-Delisle, et plus ou moins 50 jours dans le secteur du lac à l'Eau Claire.

En raison des hautes cuestas, le lac Guillaume-Delisle jouit d'une protection naturelle particulière contre l'exposition aux vents froids de la baie d'Hudson, ce qui améliore les conditions climatiques locales.

L'été est court, avec un climat instable causé par la présence récurrente du front arctique au-dessus de la côte. La moyenne journalière de température est d'environ 10° C en juillet et

en août, avec des maxima pouvant atteindre 30° C et des minima de 5° C. La proximité de la baie d'Hudson a pour effet d'augmenter les précipitations et la présence de brouillard dans le secteur du lac Guillaume-Delisle, sauf en hiver, où l'eau est gelée. C'est en effet entre juin et novembre que survient la majorité (74 %) des précipitations. La formation de brouillard est un phénomène fréquent le long de la côte de la baie d'Hudson en été; il restreint parfois le transport aérien.

Bien que les premières gelées aient lieu en septembre, le gel s'installe pour l'hiver entre la mi-octobre et la mi-novembre. L'hiver est la saison la plus ensoleillée, pendant laquelle les conditions atmosphériques sont stables. Le couvert de glace sur la baie d'Hudson améliore ces conditions, mais il contrecarre l'effet modérateur exercé par les mers sur la température. Les masses d'air de l'ouest apportent des temps anticycloniques, froids, secs et venteux. Janvier et février sont les mois les plus froids avec une température moyenne journalière de - 24° C et des minima extrêmes de - 50° C, et ce, sans compter l'effet du refroidissement éolien. La présence de la banquise sur la baie d'Hudson réduit l'évaporation et par le fait même les précipitations. De décembre à mars, il tombe environ 75 cm de neige à Inukjuak et 113 cm à Kuujjuarapik. En comparaison, il en tombe 263 cm à Québec pendant la même période. La fréquence et la vitesse des vents fait en sorte que la neige est balayée. Ainsi, la moyenne du couvert neigeux en mars est de l'ordre de 40 cm à Kuujjuarapik.

1.4.2 LE PATRIMOINE NATUREL

Le patrimoine naturel du projet de parc national des Lacs-Guillaume-Delisle-et-à-l'Eau-Claire présente une diversité d'éléments qui lui permet d'être représentatif des régions naturelles des Cuestas hudsoniennes et du Plateau hudsonien.

Photo : Jean Gagnon, MDDEP

Les paysages et leur formation

Le territoire à l'étude fait partie du Bouclier canadien. Dans l'ensemble, le plateau n'est pas très entaillé comparativement à ce qu'on observe dans d'autres régions du Bouclier, comme celles des monts Torngat ou de la côte du détroit d'Hudson, où les fjords et les vallées s'encaissent dans les vieilles pénéplaines. Malgré la similitude des paysages du Plateau hudsonien, le paysage se distingue dans le secteur des lacs des Loups Marins, le secteur du lac à l'Eau Claire et le secteur du lac Guillaume-Delisle.

Le relief de la côte entre Umiujaq et la portion de territoire à l'étude sise au sud de la Petite rivière de la Baleine répond à la définition de cuestas, c'est-à-dire des strates rocheuses faiblement inclinées dans un même sens et constituées de sédiments consolidés sensibles à l'érosion, recouvertes d'une couche résistante. Les cuestas ont été formées par l'érosion le long des lignes de faiblesse, laquelle a dégagé un relief asymétrique. Il s'agit du plus imposant système de cuestas au Québec. En bordure du lac Guillaume-Delisle, le plus haut sommet atteint 420 m, alors que de part et d'autre de l'embouchure de la Petite rivière de la Baleine, les plus hauts sommets atteignent entre 350 et 400 m d'altitude.

Immédiatement à l'est du front de cuestas bordant la baie d'Hudson, une partie de la croûte terrestre s'est effondrée pour former ce qu'on appelle un graben. Cet effondrement est en partie comblé par les eaux du lac Guillaume-Delisle. En périphérie du lac, la grande majorité du terrain est camouflée par une épaisse couche de dépôts meubles. Le contact entre le graben et le plateau à l'Eau Claire se fait là où les failles longent le socle. L'affaissement du socle a provoqué la remontée des blocs rocheux par compensation isostatique en périphérie du graben, créant ainsi les horsts. L'escarpement qui en a résulté est imposant et crée un élément visuel majeur dans le paysage.

Le plateau à l'Eau Claire englobe le secteur du lac à l'Eau Claire et toute la surface comprise entre la vallée de la rivière Nastapoka et de la Petite rivière de la Baleine. Le relief de ce secteur est relativement peu prononcé. Il y a en moyenne entre 50 et 100 m de dénivellation entre le sommet des collines ou des interfluves et les points bas du terrain. Les vallées du plateau sont étroites et peu profondes. Le secteur du lac à l'Eau Claire offre un paysage lacustre entouré de nombreuses petites collines isolées qui le distinguent du reste du plateau. Il y a environ 287 millions d'années, un double impact mé-

téoritique a déformé la croûte terrestre, créant deux bassins circulaires côte à côte. Avec une superficie de 1 226 km², le lac à l'Eau Claire constitue le deuxième plus grand lac naturel du Québec.

Enfin, le plateau des Loups Marins occupe les parties est et nord du territoire et est délimité approximativement par la ligne qui sépare les bassins versants des rivières Nastapoka et à l'Eau Claire. La physiographie du plateau des Loups Marins se distingue du reste du territoire à l'étude en raison de ses nombreux lacs dont la superficie dépasse souvent les 100 km². Ce secteur se différencie aussi par la couverture de dépôts d'origine glaciaire entrecoupés de longs eskers qui donnent à l'ensemble un paysage au relief adouci.

La végétation

Différents types de milieux occupent le territoire à l'étude, mais il est dominé par les landes à lichens, le sol dénudé ou les arbustaies sur stations humides (38 %). Sur ce type de milieu, les arbres occupent moins de 10 % de l'espace. Les pessières noires à lichens et les pessières noires à mousses occupent respectivement 14,6 % et 9,5 % du territoire à l'étude.

Photo : Jean Gagnon, MDDEP

L'exploration botanique du territoire à l'étude a débuté à la fin du XIXe siècle. Depuis l'arrivée du Centre d'études nordiques, qui s'intéresse à la région des lacs Guillaume-Delisle et à l'Eau Claire, plusieurs milliers de spécimens y ont été récoltés.

Les compilations effectuées par Dignard (2007) permettent d'établir un portrait relativement juste de la flore vasculaire du territoire à l'étude. La liste annotée compte 504 taxons. Globalement, les espèces boréales comptent pour les deux tiers des espèces présentes sur le territoire. Cependant, pour une même latitude, les proportions d'espèces boréales et arctiques diffèrent selon les secteurs. Ainsi, la proportion d'espèces boréales est plus élevée dans le secteur du lac à l'Eau Claire. Cela s'explique par le fait que le secteur du lac Guillaume-Delisle est soumis à des conditions climatiques plus rigoureuses et à des écarts thermiques plus marqués à cause de la proximité de la baie d'Hudson. Les flores insulaires et côtières sont plus riches en espèces arctiques et les flores continentales, en espèces boréales. En raison de leurs caractéristiques climatiques et topographiques et de l'abondance des taxons arctiques qu'elles abritent, les cuestas et certaines îles exposées du lac Guillaume-Delisle de même que les îles centrales du lac à l'Eau Claire peuvent être considérées comme des enclaves arctiques.

La position charnière du territoire à l'étude, situé au cœur de la zone de transition entre le boréal et le subarctique, contribue à expliquer le nombre élevé d'espèces floristiques qui atteignent leur limite de répartition au Québec-Labrador dans la région. Ainsi, 39 d'entre elles y atteignent leur limite nordique, 7, leur limite méridionale, 7, leur limite continentale vers l'est et 1, sa limite ouest de répartition en Amérique du Nord.

À l'échelle du territoire à l'étude et en se fondant essentiellement sur la fréquence des récoltes, on dénombre 51 taxons rares. De ce nombre, 35 sont présents dans le secteur du lac Guillaume-Delisle, 6 dans le secteur de la rivière à l'Eau Claire et 16 dans le secteur du lac à l'Eau Claire. La proportion plus élevée d'espèces rares dans le secteur du lac Guillaume-Delisle s'explique surtout par la présence de roches sédimentaires basiques, une plus grande diversité d'habitats, des conditions climatiques plus contrastées et la présence des eaux saumâtres du lac et des eaux salées de la baie d'Hudson.

Enfin, dix taxons sont susceptibles d'être désignés menacés ou vulnérables au Québec. Ils sont tous situés dans le secteur du lac Guillaume-Delisle.

La faune

L'immensité du territoire à l'étude et la diversité des habitats qu'on y trouve sont favorables à une multitude d'espèces animales. Selon les cartes de distribution consultées, ce territoire abriterait 38 espèces de mammifères, 131 espèces d'oiseaux et 42 espèces de poissons. La présence de deux amphibiens y a été confirmée, et quatre autres seraient potentiellement présents, de même qu'une espèce de reptile.

La population de bélugas de l'est de la baie d'Hudson fréquente le territoire à l'étude. La rivière Nastapoka et la Petite rivière de la Baleine sont les deux zones estuariennes majeures où des concentrations de bélugas sont observées entre la mi-juillet et la fin août, au moment de la mue d'été. Un nombre moindre de bélugas pénètrent également dans le lac Guillaume-Delisle, où ils se rassemblent dans la baie Kilualuk.

Bien que la portion marine du territoire à l'étude renferme trois espèces de phoques, l'une d'elles se trouve à plus de 150 km à l'intérieur des terres. Il s'agit de la population de phoques communs des lacs des Loups Marins, estimée à moins de 500 individus. Elle se concentre principalement dans les lacs des Loups Marins, le Petit lac des Loups Marins et le lac D'Iberville.

En ce qui concerne les mammifères terrestres, on peut observer les espèces typiques, dont le caribou, l'orignal, l'ours noir et une myriade de petits mammifères. Le territoire à l'étude serait également propice à la présence de carcajous, espèce menacée au Québec, de même que de lynx du Canada.

Parmi les 131 espèces d'oiseaux susceptibles de fréquenter le territoire à l'étude, la présence de 51 d'entre elles a été confirmée. Certaines espèces méritent une attention particulière. Tout d'abord, le territoire se trouve dans le corridor migratoire de la bernache du Canada et de l'oie des neiges, où ces dernières peuvent faire halte. L'arlequin plongeur, espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable au Québec, a été observé à quelques reprises dans le passé, notamment près du village d'Umiujaq, près du Goulet et le long des tributaires du lac Guillaume-Delisle, dont les rivières du Nord, à l'Eau Claire et De Troyes. La présence du garrot d'Islande (espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable au Québec) a également été confirmée au lac Guillaume-Delisle et sur la portion aval du bassin versant de la Petite rivière de la Baleine, mais aucun site de nidification n'a été observé. Enfin, la présence de l'aigle royal et du pygargue à tête blanche, deux espèces considérées comme vulnérables au Québec, a été confirmée. L'aigle royal niche entre la Grande rivière de la Baleine et la rivière Nastapoka. Les meilleurs sites de nidification pour cette espèce se trouvent sur les falaises à proximité la Petite rivière de la Baleine. Le pygargue à tête blanche quant à lui va nicher sur la cime d'arbres matures à proximité d'un plan d'eau.

Au chapitre de la faune ichthyenne, le lac Guillaume-Delisle renferme à la fois des espèces marines et dulcicoles. Une compétition pour l'habitat a lieu entre l'omble chevalier et l'omble de fontaine. C'est toutefois ce dernier qui domine dans tous les tributaires du lac, sauf dans un petit tributaire de la côte ouest du lac. Fait particulier, la rivière Nastapoka abrite une population de ouananiches. En effet, même si l'eau du tronçon estuarien de la rivière est saumâtre, le salmonidé qui y est présent est considéré comme de la ouananiche, étant donné qu'il possède les caractéristiques morphologiques et comportementales du saumon d'eau douce. Cette population serait la seule de la côte est de la baie d'Hudson.

Enfin, on ne peut passer sous silence la présence d'amphibiens et de reptiles dans le territoire à l'étude. La présence du crapaud d'Amérique et de la grenouille des bois a été confirmée dans le secteur du lac Guillaume-Delisle. Quatre autres amphibiens seraient présents sur le territoire, dont la salamandre à points bleus, de même qu'un reptile, la couleuvre rayée.

1.4.3 LE PATRIMOINE CULTUREL

Depuis des milliers d'années, les Cris et les Inuits occupent le territoire à l'étude. Cependant, le niveau de connaissances sur ces deux groupes n'est pas le même. Alors que l'on connaît bien les séquences d'occupation inuite, les séquences d'occupation amérindienne pour le Québec subarctique sont moins bien connues. Pour les deux groupes, les sites d'occupation les plus anciens dateraient de 4 000 ans AA. De nombreux sites archéologiques d'appartenance amérindienne ou inuite et datant de différentes époques ont été répertoriés à l'intérieur du territoire à l'étude.

Bien que les deux nations occupent le territoire à l'étude, les premiers explorateurs qui fréquentèrent le secteur mentionnèrent que la ligne formée par les lacs Guillaume-Delisle, à l'Eau Claire et le Petit lac des Loups Marins constituait la frontière séparant les deux nations. Les habitudes de vie des Cris et des Inuits font en sorte qu'il y a peu de contacts entre eux, les Inuits fréquentant davantage la côte pour la chasse aux mammifères marins, alors que les Cris se trouvent à l'intérieur des terres, où le couvert forestier est plus important.

En 1670, l'arrivée de la Compagnie de la Baie d'Hudson en Amérique du Nord marque une ère nouvelle où d'importants changements surviennent chez les autochtones de la baie James et de la baie d'Hudson. En raison de la traite des fourrures, l'économie est axée sur le piégeage, et les patrons d'utilisation du territoire sont modifiés. Les postes de traite deviennent alors les nouveaux centres d'activité. Les premiers sont établis principalement dans la région de la baie James. Pendant la majeure partie du XVIIIe siècle, le poste de traite situé sur la rivière Eastmain constitue le seul établissement permanent sur la côte est de la baie James et de la baie d'Hudson.

Photo : David Boudreau, MDDEP

Afin d'accroître l'exploitation du territoire, la Compagnie de la Baie d'Hudson décide d'établir son premier poste de traite plus au nord, soit sur l'île Cairn dans le lac Guillaume-Delisle, et d'exploiter un dépôt de plomb en bordure de la Petite rivière de la Baleine, près de son embouchure. Les affaires ne sont cependant pas très bonnes. L'exploitation du plomb montre peu de résultats, tandis que la traite des fourrures n'atteint pas les objectifs prévus. En effet, les Amérindiens de la région chassent principalement le caribou et piègent peu pour les fourrures. De plus, les échanges avec les Inuits ne se sont jamais matérialisés. En 1756, les activités sont transférées à la Petite rivière de la Baleine, mais sans davantage de succès. En 1759, la Compagnie de la Baie d'Hudson décide de fermer le poste de la Petite rivière de la Baleine.

On doit attendre la fin du XVIIIe siècle pour que les activités reprennent dans le secteur, principalement pour la chasse au béluga à l'embouchure de la Petite rivière de la Baleine. Toutefois, aucune installation permanente n'est construite. La chasse au béluga étant dépendante des conditions météorologiques, les résultats sont plus ou moins probants, ce qui entraîne l'arrêt de cette activité en 1821.

Au début des années 1840, la Compagnie de la Baie d'Hudson établit les premiers contacts avec les Inuits et il s'ensuit des échanges fructueux avec eux. Au départ, les échanges s'effectuent principalement à Fort George (Chisasibi), mais la Compagnie de la Baie d'Hudson décide d'ouvrir à nouveau un poste à la Petite rivière de la Baleine où la traite avec les Inuits serait concentrée. La chasse au béluga reprend de plus belle et avec plus de succès. De 423 en 1854, le nombre de belugas tués s'élevait à plus de 1 500 en 1860. Cette chasse intensive a fait rapidement diminuer les stocks et, en 1870, la chasse s'est arrêtée, mais le poste de traite est demeuré en activité encore vingt ans.

En 1921, la Compagnie de la Baie d'Hudson décide de rouvrir un poste de traite au lac Guillaume-Delisle près de l'ancien établissement sur l'île Cairn. Un an plus tard, la compagnie Revillon Frères vient s'établir juste à côté. Cependant, en raison de l'incertitude économique de l'époque, la Compagnie de la Baie d'Hudson achète le poste de Revillon Frères en 1926 et continue de l'exploiter jusqu'en 1942, avant de déménager les installations sur la rive sud du lac Guillaume-Delisle à proximité des installations d'un traiteur indépendant, George Papp. Ce dernier est arrivé dans la région en 1938. Ainsi, entre les années 1940 et 1950, les deux postes de traite sont en activité,

mais la Compagnie de la Baie d'Hudson achète les activités de George Papp en 1954 et transfère tous ses bâtiments sur le site de Papp, cela pour une courte durée. La Compagnie cesse définitivement ses activités au lac Guillaume-Delisle en 1956.

Les consultations effectuées auprès des Inuits et des Cris au cours des travaux de planification n'ont pas permis de découvrir d'aires sacrées à l'intérieur du territoire à l'étude. Les Inuits d'Umiujaq ont cependant désigné des sites qui ont une importance sur le plan culturel, principalement pour la pratique des activités traditionnelles de subsistance, notamment à la baie Kilualuk et au lac Pamiallugusiup dans le secteur du lac Guillaume-Delisle. Les Cris de Whapmagoostui fréquentant le territoire ont aussi désigné deux sites, un au lac Guillaume-Delisle et un autre au lac à l'Eau Claire, où, dans le passé, certains individus ressentaient la présence de quelque chose. Les informateurs ont mentionné que ces sites ne nécessitent pas une protection particulière ou une mise en valeur. Ils désirent plutôt que des visiteurs vivant le même genre d'expérience sur ces sites en fassent part aux autorités du parc, le cas échéant.

1.5 L'ÉTAT DU PATRIMOINE

La majeure partie du patrimoine naturel du territoire à l'étude pour le projet de parc national des Lacs-Guillaume-Delisle-et-à-l'Eau-Claire est intacte. On peut toutefois y observer par endroits les traces d'occupation passée, notamment en relation avec l'exploration minière. Plusieurs barils d'essence ont été observés le long de la rivière à l'Eau Claire, et des structures sont toujours en place sur la côte de la baie d'Hudson près de l'embouchure de la Petite rivière de la Baleine. La chasse intensive au béluga entre les années 1854 et 1868 a causé une importante diminution de sa population à l'est de la baie d'Hudson. Au cours de cette période, 8 294 bélugas auraient été capturés (Reeves et Mitchell, 1987). Aujourd'hui, la population de bélugas est estimée à 3 100 individus.

1.6 LE PORTRAIT DE LA MISE EN VALEUR

Hormis la présence de pourvoiries, il n'existe aucune activité de mise en valeur particulière sur territoire à l'étude.

2 L'analyse de la situation et le diagnostic

Photo : Stéphane Cossette, MDDEP

La revue de littérature et les relevés de terrain ont permis de déterminer les composantes des patrimoines naturel et culturel représentatives des régions naturelles ainsi que les éléments rares ou fragiles qui méritent une attention particulière. Voici ce qu'il ressort de cette analyse.

2.1 LE POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT ET LES CONTRAINTES À LA MISE EN VALEUR

Le territoire à l'étude pour le projet de parc national des Lacs-Guillaume-Delisle-et-à-l'Eau-Claire recèle de nombreux éléments qui se démarquent par leur ampleur, leur qualité, leur degré de représentativité ou encore leur caractère exceptionnel au sein de la région naturelle. Ces atouts ont trait principalement à la géomorphologie, à l'hydrographie, à la végétation, à la faune et à l'archéologie. L'aspect esthétique et panoramique de certains sites a également été pris en considération. Le territoire présente toutefois des contraintes dont il faut tenir compte au moment de déterminer la limite du parc de même que de planifier sa mise en valeur.

L'étude de ces paramètres a permis de subdiviser le territoire à l'étude en trois unités de paysage distinctes : les cuestas hudsoniennes, le plateau des rivières et le plateau des grands lacs (voir carte 3). Chaque unité se démarque dans ce vaste ensemble par des caractéristiques qui lui sont propres.

2.1.1 LES CUESTAS HUDSONIENNES

Les cuestas hudsoniennes occupent l'extrême ouest du territoire à l'étude. Il s'agit du panorama le plus spectaculaire qui s'offre aux visiteurs. Les falaises formant le front des cuestas impressionnent par leur hauteur et rappellent parfois les paysages des canyons du sud-ouest des États-Unis. Le relief particulier des cuestas permet, à partir des plus hauts points, de découvrir l'immensité du Plateau hudsonien autant que celle de la baie d'Hudson. L'irrégularité des fronts de cuestas due à la présence de vallées cataclinales permet également, à partir du sommet, d'apprécier la superposition des différentes couches de roches formant ce paysage unique au Québec.

Photo : Jean Gagnon, MDDEP

Une de ces vallées cataclinales est ennoyée et forme le passage qui unit le lac Guillaume-Delisle à la baie d'Hudson. Il s'agit du Goulet. D'un intérêt visuel indéniable, le Goulet mesure 5 km de long par 300 à 600 m de large et est bordé de falaises de 200 m de haut. Mais ne s'y aventure pas qui veut. C'est par cet étroit chenal que le courant de marée pénètre dans le lac Guillaume-Delisle. Le courant y est assez fort pour empêcher la formation de glace en hiver.

Plus à l'est, le visiteur peut admirer le mur qui offre une protection à ce secteur contre la rigueur des vents provenant de la baie d'Hudson. Cette protection, couplée aux sédiments provenant de l'invasion marine, contribue à la diversification des habitats qu'on trouve dans ce secteur. C'est dans cette unité qu'on observe la plus grande diversité d'habitats. Les tourbières y sont également très présentes, non seulement par leur nombre, mais aussi par leur superficie.

L'affaissement du socle archéen dans le secteur du lac Guillaume-Delisle a provoqué la remontée de blocs rocheux par compensation isostatique, créant ainsi les horsts. La colline Kaamachistaawaasaakaaw en est un bel exemple. Du haut de cette colline, il est possible de contempler l'étendue du lac Guillaume-Delisle, mais aussi les différentes couleurs des roches formant les cuestas hudsoniennes. Les cours d'eau qui se jettent dans le lac Guillaume-Delisle subissent également l'effet de cet affaissement. En effet, à proximité de leur embouchure, on peut observer de magnifiques chutes, notamment sur la rivière à l'Eau Claire et sur la rivière De Troyes.

Enfin, cette unité est riche sur le plan historique. Elle a été l'hôte de postes de traite au lac Guillaume-Delisle et à la Petite rivière de la Baleine. La présence de ces équipements a favorisé les échanges non seulement entre les autochtones et les Euro-Canadiens, mais aussi entre les Cris et les Inuits. Le lac Guillaume-Delisle a constitué également le point de départ des premiers explorateurs qui ont traversé la péninsule pour se rendre vers la baie d'Ungava. Ce trajet empruntait la rivière à l'Eau Claire, le lac à l'Eau Claire, les lacs des Loups Marins et la rivière aux Mélèzes. Les traces des sentiers de portage sont toujours visibles sur le territoire.

Avec tous ces attraits, l'unité de paysage des cuestas hudsoniennes constituera le principal facteur d'appel du parc national des Lacs-Guillaume-Delisle-et-à-l'Eau-Claire.

Cette unité de paysage impose néanmoins certaines contraintes à la mise en valeur. Elles sont principalement liées au mauvais drainage du sol et à la présence de parois rocheuses.

Le terrain relativement plat et la présence de sédiments marins ne favorisent pas l'écoulement de l'eau. Ces terrains sont donc peu propices aux déplacements en été ainsi qu'à la construction d'infrastructures. Le pergélisol dans cette unité de paysage est discontinu. Les palses, buttes cryogènes, ostioles ou sols polygonaux y sont de bons indices de la présence de pergélisol.

Les roches qui forment les cuestas sont plutôt friables, à l'exception de la couche supérieure, laquelle est constituée de basalte. Ainsi, de nombreux éboulis rocheux sont visibles à proximité des parois. Ces parois sont également propices à la nidification d'oiseaux de proie comme l'aigle royal et le faucon pèlerin, mais aussi à l'établissement d'espèces végétales rares.

Carte 3

Les unités de paysage

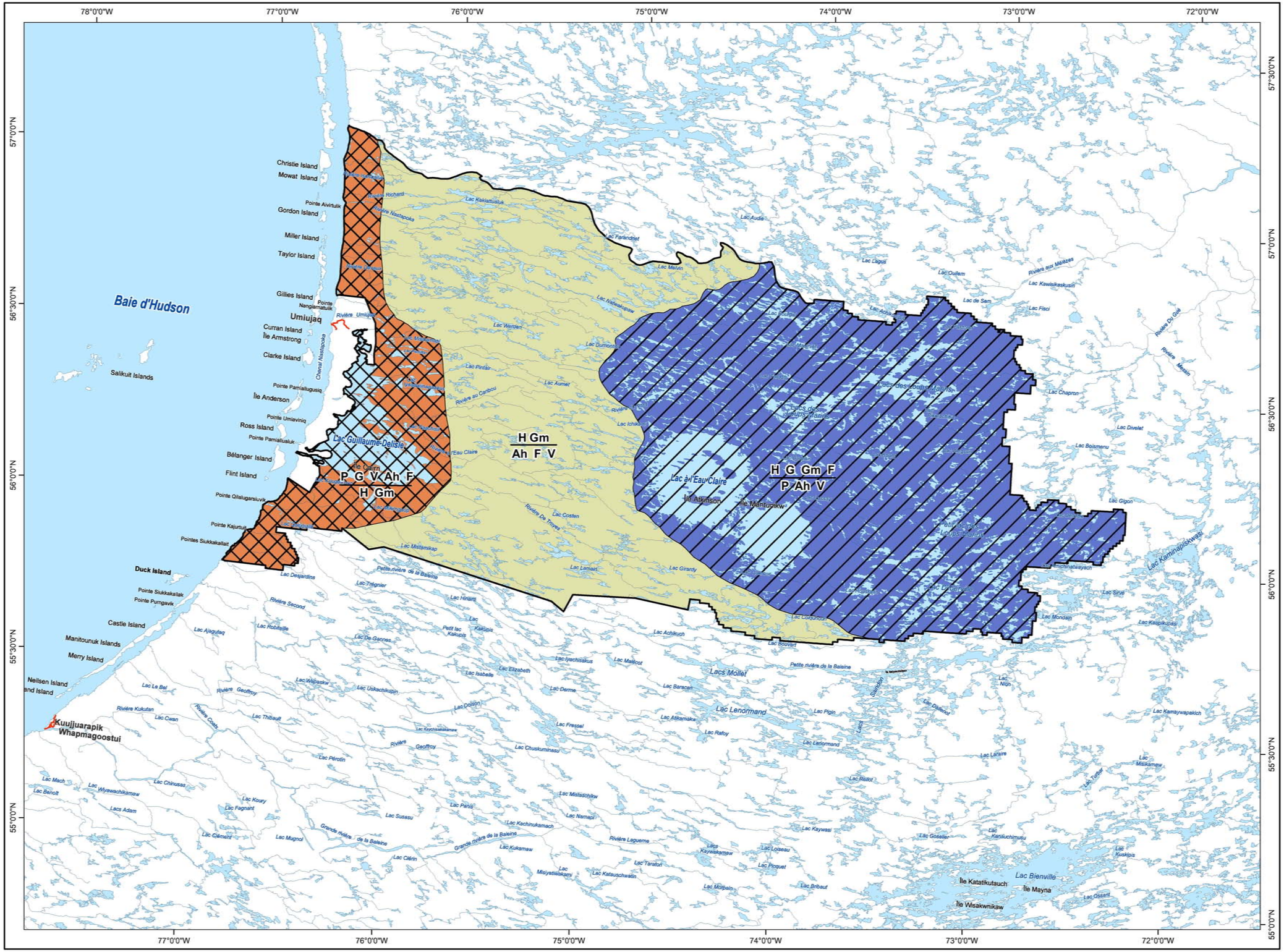

Limite

Le territoire à l'étude

Les unités de paysage

- Les cuestas hudsoniennes
- Le plateau des rivières
- Le plateau des grands lacs

Potentiels

- Très élevé
- Élevé
- Diffus

Dominant
Complémentaire

G	Géologie
Gm	Géomorphologie
H	Hydrographie
V	Végétation
F	Faune
Ah	Archéologie et histoire
P	Panorama

Métadonnées

Système de référence Géodésique	NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84
Projection cartographique	Conique de Lambert avec deux parallèles d'échelle conservée (46° et 60°)

0 10 20 30 40 Km

1/ 1 200 000

Sources

Données	Organisme
Base de données topographiques et administratives (BDTA) à l'échelle de 1/250 000	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

Réalisation

Direction du patrimoine écologique et des parcs
Service des parcs
Division de la géomatique et de l'infographie

© Gouvernement du Québec, mars 2008

Projet de parc national des Lacs-Guillaume-Delisle-et-à-l'Eau-Claire

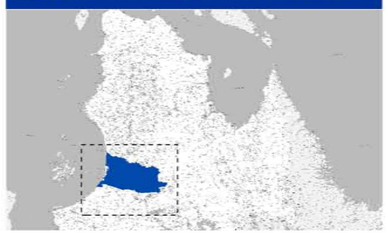

Développement durable, Environnement et Parcs

Québec

2.1.2 LE PLATEAU DES RIVIÈRES

L'unité de paysage du plateau des rivières est caractérisée par la présence de grandes rivières s'écoulant d'est en ouest. Du nord vers le sud, les plus importantes sont la rivière Nastapoka, la rivière du Nord, la rivière au Caribou, la rivière à l'Eau Claire, la rivière De Troyes et la rivière Guérin. La rivière Nastapoka est la plus longue, avec près de 400 km. Cette dernière est la seule qui ne se jette pas dans le lac Guillaume-Delisle. Les rivières aboutissant dans le lac Guillaume-Delisle sont plus modestes, avec une longueur maximale de 110 km (rivières De Troyes et du Nord). Ces rivières dévalent le plateau en une succession de chutes et de cascades qui feront le plaisir des amateurs de descente de rivière. La rivière au Caribou est moins tumultueuse que les précédentes. Par contre, elle offre une belle succession de méandres à environ 15 km de son embouchure.

Photo : Stéphane Cossette, MDDEP

Cette unité de paysage est marquée par un relief relativement uniforme. L'altitude générale du terrain varie entre 250 et 300 m, et on observe en moyenne une dénivellation de 50 à 100 m entre les points les plus hauts et les plus bas. Ce plateau est cependant très morcelé. Les vallées sont étroites et peu profondes, et leur portion inférieure est plus évasée.

La végétation de ce secteur est dominée par la lande à lichens. On note toutefois la présence de pessières noires, surtout au sud de la rivière à l'Eau Claire, et de grandes tourbières le long de la rivière De Troyes.

Les principales contraintes à la mise en valeur dans l'unité du plateau des rivières sont liées à l'utilisation du territoire. Dans la portion nord, à l'intérieur du bassin versant de la rivière Nastapoka, on trouve des titres miniers actifs. De plus, la rivière Nastapoka possède un potentiel pour la construction d'infrastructures hydroélectriques.

2.1.3 LE PLATEAU DES GRANDS LACS

Cette unité de paysage se démarque par la grandeur des lacs qu'on y trouve. En effet, cinq des six lacs ayant une superficie supérieure à 100 km² sont situés dans cette unité de paysage (le sixième étant le lac Guillaume-Delisle, avec 691 km²). À lui seul, le lac à l'Eau Claire occupe une superficie de 1 226 km², ce qui en fait le deuxième plus grand lac naturel du Québec après le lac Mistassini. Le lac à l'Eau Claire est le seul qui présente une forme relativement bien définie et une grande profondeur (178 m), résultats du double impact météoritique. La configuration irrégulière et la taille des lacs des Loups Marins, du Petit lac des Loups Marins et du lac D'Iberville semblent être conditionnées davantage par les dépôts de surface que par la structure du socle rocheux.

Le lac à l'Eau Claire constitue un élément particulier en soi, d'abord par son origine météoritique mais aussi par son étendue, qui en fait une véritable mer intérieure qui peut influencer localement le climat. On peut en observer les effets sur la distribution des espèces végétales. Comparativement aux rives, qui possèdent davantage d'espèces boréales, les îles centrales du bassin ouest du lac possèdent une flore de caractère arctique, ce qui en fait une enclave arctique. On trouve également sur les îles Atkinson, Kamiskutanikaw et Wiskichanikw des lambeaux enclavés de roche calcaire datant de l'Ordovicien (500 millions d'années). Ces roches auraient été préservées de l'érosion grâce à la profondeur du cratère.

Enfin, on ne peut passer sous silence la présence d'une population de phoques d'eau douce dans le plateau des grands lacs, phénomène rare dans le monde. On connaît peu de choses sur cette population, autant sur le plan de ses origines que du nombre d'individus. On croit que des individus originellement de la population marine auraient pénétré dans les terres grâce à l'incursion de la mer de Tyrrell, puis qu'ils auraient été emprisonnés dans le bassin des lacs des Loups Marins à la suite du retrait des eaux il y a entre 8 000 et 3 000 ans. Aujourd'hui, on estime que la population serait de moins de 500 individus. Cette espèce a été observée au lac Bourdel, aux lacs des Loups Marins, au lac Pikutachikw, au Petit lac des Loups Marins et même au lac à l'Eau Claire.

L'unité du plateau des grands lacs oppose quelques contraintes techniques à la mise en valeur du territoire. La première concerne l'utilisation du territoire où le potentiel hydroélectrique de la rivière Nastapoka touche également les lacs des Loups Marins. La deuxième est l'éloignement du secteur et sa difficulté d'accès. Le centre du bassin ouest du lac à l'Eau Claire se trouve à environ 130 km d'Umiujaq, alors que le point le plus à l'est du territoire à l'étude se trouve à environ 260 km du même village.

Photo : Stéphane Cossette, MDDEP

2.2
LA LIMITE PROPOSÉE

L'analyse des potentiels et contraintes du territoire à l'étude permet de proposer une limite pour le projet de parc (voir carte 4). Elle englobe des éléments représentatifs des régions naturelles des Cuestas hudsoniennes et du Plateau hudsonien et couvre une superficie de 15 549 km². Cela fera à terme le plus grand parc national au Québec.

Le périmètre du projet de parc est établi principalement en vue d'assurer la protection des bassins versants qui sont associés aux lacs Guillaume-Delisle et à l'Eau Claire. À l'ouest toutefois, ce principe n'est pas respecté, puisque le périmètre est adossé aux terres de la catégorie I du village d'Umiujaq. La majeure partie du territoire se trouve sur des terres de la catégorie III (88,5 %) et le reste (11,5 %), sur des terres de la catégorie II. Ainsi, le parc proposé occuperait 39,5 % des terres de la catégorie II d'Umiujaq et 13,8 % des terres de la catégorie II de Kuujjuarapik.

Les limites proposées pour la création du parc national des Lacs-Guillaume-Delisle-et-à-l'Eau-Claire comptent 26,5 % de la région naturelle des Cuestas hudsoniennes et 8 % du Plateau hudsonien. Le secteur du projet de parc entourant l'embouchure de la Petite rivière de la Baleine a été ajouté au territoire à l'étude ainsi qu'au projet de parc afin d'augmenter la représentativité de la région naturelle des Cuestas hudsoniennes, mais aussi pour protéger des éléments fragiles de la biodiversité. Ce secteur avait déjà été ciblé pour la création d'une réserve écologique, et sa limite s'adosse à un bloc de titres miniers actifs.

À l'extrême est du projet de parc, le territoire inclut la tête du bassin versant de la rivière Nastapoka avec notamment le Petit lac des Loups Marins et le lac D'Iberville. Cet ajout au territoire mis en réserve initialement en 1992 permettra d'assurer en partie la protection de la population de phoques d'eau douce présente dans le secteur.

La protection d'un territoire aussi vaste que celui du projet de parc national des Lacs-Guillaume-Delisle-et-à-l'Eau-Claire se fonde sur les conclusions des études menées dans le domaine de la biogéographie au cours des trente dernières années. Ainsi, la quantité d'habitats est aussi fondamentale pour la survie des espèces que le type ou la qualité des habitats. De plus, les espèces à grand domaine vital, comme l'ours noir, le caribou et le loup, ont besoin d'un vaste territoire pour maintenir des populations viables. Enfin, les territoires protégés sont davantage susceptibles de s'adapter aux perturbations naturelles ou d'origine anthropique lorsqu'ils ont de grandes superficies (Meffe et coll., 1994).

Carte 4

La limite proposée

Limite

La limite proposée

Métadonnées

Système de référence Géodésique Projection cartographique	NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84 Conique de Lambert avec deux parallèles d'échelle conservée (46° et 60°)

0 10 20 30 40 Km

1/ 1 200 000

Sources

Données	Organisme
Base de données topographiques et administratives (BDTA) à l'échelle de 1/250 000	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

Réalisation

Direction du patrimoine écologique et des parcs
Service des parcs
Division de la géomatique et de l'infographie

© Gouvernement du Québec, mars 2008

Projet de parc national des Lacs-Guillaume-Delisle-et-à-l'Eau-Claire

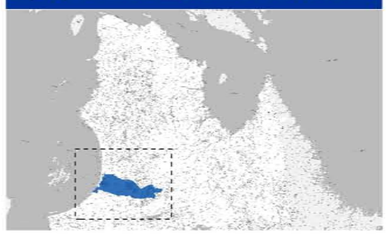

Développement durable, Environnement et Parcs
Québec

2.3
LES MENACES POUR LA CONSERVATION

En ce début de millénaire, les effets du réchauffement climatique dans l'Arctique font la manchette des quotidiens du monde entier. Le Nunavik n'y échappe pas. En effet, on observe depuis quelques années des records de température et une augmentation de la période où la mer est libre de glace. À titre d'exemple, mentionnons le record de température enregistré à Kuujjuarapik le 12 juillet 2005 : 37° C.

Ces modifications du climat auront non seulement un effet sur la répartition des espèces animales et végétales dans le parc national des Lacs-Guillaume-Delisle-et-à-l'Eau-Claire, mais aussi sur le mode de vie des résidents d'Umiujaq, de Kuujjuarapik et de Whapmagoostui et sur la mise en place des infrastructures d'accueil du parc.

Par ailleurs, l'exploitation des ressources minières à la périphérie du parc projeté pourrait avoir des impacts négatifs à l'intérieur de ses limites. En effet, en bordure du projet de parc, des titres miniers sont actifs et des activités d'exploration ont lieu. Cependant, comme ils sont situés dans un bassin versant qui n'est pas inclus dans le projet de parc, les risques sont amoindris.

2.4
LES DÉFIS À RELEVER

Les démarches entreprises jusqu'à maintenant en vue de la création du parc national des Lacs-Guillaume-Delisle-et-à-l'Eau-Claire se sont déroulées dans un esprit de collaboration entre les divers acteurs formant le groupe de travail. Gérer un parc d'une telle étendue constitue un défi en soi, considérant la difficulté d'accès et les coûts associés au transport des employés. Une fois que le parc sera créé, plusieurs défis se présenteront aux gestionnaires :

- Assurer le maintien de l'intégrité écologique ainsi que la protection du patrimoine culturel et paysager du parc.
- Voir à ce que les activités et les services offerts dans le parc n'entravent pas l'exercice du droit d'exploitation des bénéficiaires de la CBJNQ.
- Favoriser un cadre de gestion intégré de l'environnement à l'échelle régionale.
- Promouvoir l'engagement des communautés inuites et cries à protéger le patrimoine naturel et culturel du parc.
- Offrir un produit écotouristique de qualité où la sécurité des visiteurs occupera une place importante.
- Favoriser les retombées économiques à l'échelle locale.

3 Le concept de conservation et de mise en valeur

Photo : Jonathan Tessier

Le concept de conservation et de mise en valeur proposé pour le parc national des Lacs-Guillaume-Delisle-et-à-l'Eau-Claire s'appuie sur différents constats :

- D'une superficie de plus de 15 000 km², le parc national des Lacs-Guillaume-Delisle-et-à-l'Eau-Claire sera le plus grand créé à ce jour au Québec.
- Le territoire est peu fréquenté et présente un haut degré d'intégrité écologique.
- Le territoire présente de nombreux attraits sur les plans floristique, faunique et physique.
- Les changements climatiques rapides ont un impact sur la répartition des espèces fauniques et floristiques, mais aussi sur les activités traditionnelles des Inuits et des Cris.
- Les liens qui unissent les Inuits et les Cris à la nature constituent une dimension importante de la réalité de la région.
- Le territoire présente de nombreux sites archéologiques et un grand potentiel pour la découverte de nouveaux.
- Le territoire présente une grande importance sur le plan historique en relation avec la présence de la Compagnie de la Baie d'Hudson.
- La CBJNQ accorde à ses bénéficiaires un droit d'exploitation, ce qui distingue ce parc de ceux du Québec méridional où les prélèvements fauniques sont interdits, à l'exception de la pêche sportive.
- Le territoire se trouve en partie sur des terres de la catégorie II.
- Bien que le 55e parallèle serve à délimiter administrativement les territoires cri et inuit, les Cris de Whapmagoostui utilisent le territoire du parc.
- Le territoire est éloigné des grands centres, et des risques sont associés à son isolement.
- L'offre touristique régionale est peu diversifiée.
- Depuis plusieurs années, le Centre d'études nordiques a acquis une expertise sur ce territoire avec les projets de recherche scientifique qui y ont été menés.

Dans tous les aspects de la gestion des parcs, on vise d'abord et avant tout le maintien de l'intégrité écologique, c'est-à-dire que l'on cherche à préserver les espèces indigènes et les écosystèmes ainsi que les processus naturels qui les façonnent et les unissent. On vise également le maintien de l'intégrité des autres formes de patrimoine, à savoir le patrimoine culturel et le patrimoine paysager. Au Nunavik, il est convenu que l'objectif de maintien de l'intégrité écologique sera poursuivi par l'Administration régionale Kativik, dans le respect du principe de conservation défini au chapitre 24 de la CBJNQ.

Par ailleurs, les orientations de gestion et le plan de zonage sont des outils qui permettent d'articuler soigneusement les actions à long terme pour atteindre un résultat harmonieux, sans porter préjudice aux précieux attraits d'un parc ainsi qu'à la pratique d'activités traditionnelles des bénéficiaires de la CBJNQ.

3.1 LES ORIENTATIONS DE GESTION

À l'échelle régionale, la conservation et la mise en valeur des patrimoines naturel, culturel et paysager du parc national des Lacs-Guillaume-Delisle-et-à-l'Eau-Claire devront être soumises à une gestion concertée par les gestionnaires du parc et les communautés concernées. Le principe de conservation sur lequel reposent les droits reconnus aux Inuits et aux Cris devra être respecté, et la direction du parc devra s'assurer de la collaboration étroite des chasseurs, pêcheurs et piégeurs fréquentant la région pour la pratique de leurs activités traditionnelles.

Pour ce faire, la création du parc sera assortie de la mise en place d'un comité d'harmonisation. Ce comité sera composé de représentants des corporations de villages nordiques d'Umiujaq et de Kuujjuarapik, des corporations foncières Anniturvik d'Umiujaq et Sakkuq de Kuujjuarapik, de la Première Nation crie de Whapmagoostui, de l'Administration régionale Kativik, de la Société Makivik, de l'association locale de chasseurs, pêcheurs et piégeurs, et du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Son rôle sera de discuter des résultats atteints et des difficultés éprouvées dans la mise en œuvre des ententes associées à la création du parc, de conseiller le directeur du parc dans le développement des activités et des services, et d'analyser les projets de recherche scientifique projetés à l'intérieur du parc. Le comité jouera aussi un rôle important pour le maintien du droit d'exploitation des bénéficiaires de la CBJNQ dans le parc. Il s'agira d'un moyen privilégié afin de s'assurer que les activités offertes par le parc n'entravent pas les activités traditionnelles de subsistance des Inuits et des Cris.

Les orientations de gestion présentées ici serviront à guider les actions des gestionnaires du parc en matière de conservation, de mise en valeur, de respect des droits consentis aux bénéficiaires de la CBJNQ, de sécurité et d'administration.

Photo : Stéphane Cossette, MDDEP

3.1.1 LA CONSERVATION

Tout en réaffirmant l'importance de rendre les parcs nationaux du Québec accessibles afin de permettre aux visiteurs de découvrir et d'apprécier toute la richesse du patrimoine qu'ils recèlent, le document La politique sur les parcs. La conservation (MDDEP, à paraître) énonce trois principes de base sur lesquels repose la conservation dans les parcs :

- La conservation a préséance sur la mise en valeur.
- L'intégrité du patrimoine doit être maintenue.
- Le principe de précaution[2] doit être au cœur de toutes les décisions.

On juge que l'intégrité d'un écosystème est maintenue si :

- Sa structure et ses fonctions sont intactes.
- Ses composantes et les processus naturels sont susceptibles de continuer à exister.

[2] Tel qu'il est défini à l'article 6 de la Loi sur le développement durable (L.R.Q., c. D-8.1.1).

- Les utilisations humaines et les installations sont compatibles avec la capacité limitée de l'écosystème de supporter les utilisations et le niveau de ces utilisations, de même qu'après les périodes où elles se font.

L'application du principe de précaution permettra de bonifier la gestion du territoire. Ce principe définit l'attitude que doit adopter le gestionnaire lorsqu'il croit que ses interventions sont susceptibles d'avoir un impact sur le patrimoine. Cela ne doit cependant pas être interprété comme un encouragement à l'immobilisme, mais plutôt comme une incitation à l'action en vue de gérer activement les risques. De plus, les outils courants de gestion seront adaptés de manière qu'ils puissent s'appliquer à l'environnement nordique. Le parc sera doté d'un plan de conservation du patrimoine qui proposera des mesures concrètes en ce sens.

Les orientations générales suivantes sont retenues en matière de conservation et de protection du patrimoine naturel, culturel et paysager :

- Appliquer le principe de précaution dans toutes les interventions de mise en valeur du parc, en respectant la capacité de support du milieu naturel.
- Effectuer une étude d'impact sur l'environnement et le milieu social concernant la mise en place des infrastructures d'accueil et d'hébergement, et ce, conformément à la directive émise par la Commission de la qualité de l'environnement Kativik.
- Accroître les connaissances sur le patrimoine.
- Prendre en considération les pressions exercées par l'utilisation du parc et celles exercées par l'extérieur et qui menacent ou risquent de menacer le patrimoine.
- Intégrer les connaissances traditionnelles des Inuits et des Cris aux actions qui seront entreprises.
- Mettre en place des mesures de suivi de l'état du patrimoine du parc.
- Adopter des pratiques d'exploitation écologiquement acceptables.

Les gestionnaires du parc national des Lacs-Guillaume-Delisle-et-à-l'Eau-Claire disposeront d'un certain nombre d'outils les appuyant dans leur mandat et visant à assurer la conservation et la protection du patrimoine, notamment la recherche, les mécanismes de suivi et la gérance environnementale.

La recherche

La recherche est une fonction indispensable dans les parcs nationaux et elle constitue un outil de prédilection afin d'atteindre l'objectif de conservation du patrimoine. En effet, elle favorise une gestion adéquate des écosystèmes et de la biodiversité des parcs ainsi que la planification d'un aménagement harmonieux, dans le respect de l'intégrité écologique.

Le caractère représentatif des parcs nationaux de même que le haut niveau de protection accordé au patrimoine naturel et culturel en font des lieux propices à la réalisation de projets de recherche. Ces projets peuvent être entrepris par le parc ou par des établissements d'enseignement et de recherche. En ce qui concerne les projets lancés par ces derniers, un document sera mis à leur disposition afin de les éclairer sur la marche à suivre pour obtenir une autorisation.

La recherche scientifique occupera une place importante au parc national des Lacs-Guillaume-Delisle-et-à-l'Eau-Claire. Ainsi, un plan de recherche priorisant les sujets d'étude pertinents sera élaboré à la suite de la création du parc. C'est de façon concertée, avec l'Administration régionale Kativik et ses divers partenaires, dont le Centre d'études nordiques, que sera préparé ce plan de recherche. Il devra tenir compte du réseau Qaujisarvik, lequel vise à encadrer les activités de recherche au Nunavik. Les orientations générales suivantes seront suivies au moment de l'élaboration de ce plan :

- Les projets visant la résolution de problèmes de gestion seront priorisés.
- Les projets permettant de combler les lacunes au point de vue des connaissances du patrimoine naturel et culturel seront priorisés.
- Les projets permettant d'enrichir le programme éducatif du parc seront favorisés.
- Les projets retenus devront être appuyés par les collectivités de la région et intégrer les connaissances traditionnelles lorsque cela est possible.

Le suivi de l'état du patrimoine

L'intégrité écologique n'est pas un état statique. Son évolution peut être mesurée. L'état d'un système peut varier, mais il peut conserver malgré tout son intégrité écologique quand les changements qu'il subit sont acceptables ou tout simplement naturels. Le plan de conservation du patrimoine ciblera les problématiques associées à la gestion des patrimoines naturel et culturel du parc en relation avec les activités proposées

et les infrastructures présentes. Ce document fera également état des indicateurs qui devront être mis en place afin de suivre « l'état de santé » des principaux écosystèmes du parc et de vérifier leur capacité d'évoluer, de se développer et de s'adapter aux changements. Un suivi sera aussi effectué en ce qui a trait à la diversité biologique et aux processus écologiques qui la régissent, au degré d'adaptation de la faune et de la flore aux agents d'agression ainsi qu'à leur capacité de se régénérer. Enfin, le plan de conservation du patrimoine verra à assurer que les mesures prises pour éviter ou atténuer les impacts au moment de la mise en place des équipements sont efficaces.

Grâce à des programmes de surveillance et de recherche adaptés à la situation et aux urgences auxquelles la direction du parc pourrait éventuellement faire face, il sera possible d'ajuster, de modifier ou même d'interdire la pratique de certaines activités et d'envisager des mesures de restauration des habitats perturbés.

Afin d'encadrer ces mécanismes de suivi, les orientations suivantes sont retenues :

- Établir des partenariats avec des chercheurs compétents.
- Prendre en compte les connaissances traditionnelles des Inuits.

La gérance environnementale

Les organismes gouvernementaux, les parcs nationaux en particulier, se doivent d'opter pour des pratiques irréprochables sur le plan environnemental. La gérance environnementale permettra d'écologiser les actions requises pour la gestion du parc en favorisant la mise en place de mesures efficientes et respectueuses de l'environnement.

Les orientations suivantes sont retenues au parc national des Lacs-Guillaume-Delisle-et-à-l'Eau-Claire concernant la gérance environnementale :

- Limiter les émissions locales de gaz à effet de serre.
- Limiter la consommation d'eau potable pour les besoins sanitaires.
- Élaborer des méthodes efficaces de traitement des eaux usées pour de petites quantités et pour le type de climat.
- Limiter la production de déchets en favorisant la réduction, la réutilisation et le recyclage.
- Respecter, voire dépasser, les normes relatives à l'acquisition, à la manutention et à l'entreposage de produits pétroliers.
- Construire des bâtiments ayant une bonne efficacité énergétique.
- Favoriser l'utilisation de matériaux de construction certifiés, comme la norme FSC pour les produits forestiers.

3.1.2 LA MISE EN VALEUR DES PATRIMOINES NATUREL ET CULTUREL

La mission des parcs nationaux du Québec se concrétise, pour le visiteur, par les activités et les services mis en place à son intention. À l'instar de celle des autres réseaux de parcs nationaux dans le monde, cette mission consiste d'une part à assurer la conservation d'éléments représentatifs ou exceptionnels du patrimoine naturel et, d'autre part, à favoriser leur mise en valeur par l'offre d'activités de découverte respectueuses de ce patrimoine ainsi que du patrimoine culturel qui y est associé (Société de la faune et des parcs du Québec, 2002).

L'offre d'activités et de services dans les parcs nationaux du Québec est basée sur les trois principes suivants :

- Les activités et les services doivent avoir un impact minimal acceptable sur le patrimoine.
- Les activités et les services doivent favoriser la découverte du patrimoine.
- Les activités et les services doivent faciliter l'accessibilité.

Photo : Robert Fréchette, ARK

Ces trois principes ne doivent pas être considérés séparément les uns des autres. En effet, la primauté est accordée au premier principe, répondant par le fait même aux exigences de la section 3.1.1 du présent document. Ainsi, une activité ou un service qui ne respecte pas le premier principe n'est pas compatible avec l'offre des parcs nationaux du Québec. Par ailleurs, en plus de respecter ces trois principes, l'offre d'ac-

tivités et de services doit éviter d'entrer en conflit avec les activités traditionnelles des Inuits et des Cris.

En ce qui concerne l'offre éducative, le parc sera doté d'un plan d'éducation, cadre de référence pour la planification et le développement de l'offre éducative. On y décrira les clientèles et les objectifs de l'offre éducative, les thèmes devant être mis en valeur ainsi que les moyens éducatifs proposés. Le plan d'éducation ciblera également les actions à accomplir à court et moyen termes dans ce domaine.

Enfin, le programme d'activités récréatives et éducatives du parc national des Lacs-Guillaume-Delisle-et-à-l'Eau-Claire respectera les orientations suivantes :

- L'offre éducative se basera entre autres sur l'expertise acquise par le Centre d'études nordiques et aussi sur les connaissances traditionnelles des Inuits et des Cris.
- L'offre éducative favorisera l'établissement d'un contact étroit et significatif entre les visiteurs et le patrimoine protégé afin de les amener à découvrir la diversité du patrimoine de même que le rôle et la valeur de cette diversité.
- L'offre éducative suscitera un engagement concret des visiteurs en faveur de l'atteinte de la mission de conservation.
- L'offre éducative adoptera l'approche récréo-éducative de même que celle de l'éducation relative à l'environnement.
- L'offre éducative mettra en valeur non seulement les cultures inuite et crie, mais fera également ressortir comment ces deux nations ont su cohabiter sur le territoire.
- L'offre éducative devra comporter des activités destinées à la clientèle scolaire et s'intégrant au programme d'études du Nunavik.
- L'offre d'activités éducatives sensibilisera les visiteurs à l'importance du respect de la réglementation en vigueur dans le parc.
- L'offre d'activités récréatives et de services s'adressera principalement à des visiteurs ayant l'expérience des milieux isolés et exposés aux rigueurs du climat, tout en prévoyant une offre adaptée à une clientèle nécessitant un encadrement plus étroit et recherchant davantage de confort.
- Les activités récréatives et les services offerts seront fonction de la fragilité du patrimoine naturel, des distances à parcourir et du nombre restreint de visiteurs attendus.

3.1.3 LE RESPECT DES DROITS CONSENTIS AUX BÉNÉFICIAIRES DE LA CBJNQ

Bien qu'il soit clairement établi que la CBJNQ a préséance sur la Loi sur les parcs, ce qui garantit à ses bénéficiaires la poursuite de leurs activités traditionnelles à l'intérieur du parc, il n'en demeure pas moins que la cohabitation des activités traditionnelles avec celles offertes aux visiteurs pourrait avoir des effets sur le mode de vie des Inuits ou des Cris. Déjà, au cours du processus de planification, les Inuits d'Umiujaq ont fait part de leurs préoccupations quant à la présence de visiteurs dans certains secteurs du parc, non seulement par crainte d'une mauvaise compréhension de leur mode de vie, mais aussi pour des questions de sécurité.

Les activités et les services du parc national des Lacs-Guillaume-Delisle-et-à-l'Eau-Claire ne devront pas avoir d'impact significatif sur l'exercice du droit d'exploitation des Cris et des Inuits. Ainsi, les gestionnaires devront ajuster l'offre d'activités et de services aux visiteurs en fonction de la pratique des activités traditionnelles.

Les orientations suivantes guideront les gestionnaires afin d'assurer le respect des droits des bénéficiaires de la CBJNQ à l'intérieur du parc :

- Utiliser le comité d'harmonisation comme mécanisme de consultation entre les divers intervenants afin de s'assurer du respect des droits consentis aux bénéficiaires de la CBJNQ.
- Étudier la possibilité de mettre en place un mécanisme de suivi des activités traditionnelles.
- Aviser les visiteurs qu'ils sont susceptibles de côtoyer des Cris et des Inuits pratiquant des activités traditionnelles de subsistance à l'intérieur du parc.

3.1.4 LA SÉCURITÉ

Le territoire du projet de parc national des Lacs-Guillaume-Delisle-et-à-l'Eau-Claire recèle une foule de dangers naturels liés à la présence de falaises, à la température de l'eau, à la rudesse du climat ou à la faune. En raison de l'isolement et de l'éloignement, un accident, même banal, peut avoir des conséquences graves pour la survie des victimes. De plus, même

contactés rapidement, les secours peuvent mettre plusieurs heures et même quelques jours avant d'arriver si l'on ne peut compter rapidement sur la disponibilité d'un hélicoptère ou advenant de mauvaises conditions météorologiques.

Le parc sera doté d'un plan de mesures d'urgence qui désignera les principaux acteurs et établira la marche à suivre en cas d'accidents pouvant mettre en cause la sécurité des usagers du parc ou la qualité de l'environnement. Ainsi, les orientations suivantes guideront les gestionnaires du parc national des Lacs-Guillaume-Delisle-et-à-l'Eau-Claire en matière de sécurité :

- Adopter une approche préventive afin d'éviter les accidents.
- Favoriser l'embauche de guides locaux pour les visiteurs ayant peu d'expérience ou d'habiletés techniques.

3.1.5 L'ADMINISTRATION ET LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

La participation des Inuits à l'aménagement et à la gestion des parcs au Nunavik constitue un engagement formel qu'a pris le gouvernement du Québec, le 9 avril 2002, lors de la signature de l'Entente de partenariat sur le développement économique et communautaire au Nunavik. De plus, un nouveau mandat sera confié à l'Administration régionale Kativik afin qu'elle assure les services de gestion des activités et des services du parc ainsi que les travaux d'immobilisation et d'entretien. Concernant le parc national des Lacs-Guillaume-Delisle-et-à-l'Eau-Claire, cette participation devra être élargie de façon à prévoir la participation des Cris de Whapmagoostui.

Voués prioritairement à la conservation du patrimoine, les parcs nationaux du Québec constituent néanmoins des projets structurants pour l'économie locale. Pour une petite communauté comme Umiujaq, les retombées économiques des activités du parc seront notables. Les orientations suivantes sont retenues concernant l'administration et le développement régional :

- Favoriser l'embauche de résidents d'Umiujaq, de Kuujjuarapik et de Whapmagoostui.
- Faire appel à des entreprises locales pour la gestion de certains services ou activités.
- Agir de façon concertée avec les organismes locaux.
- Continuer de faire participer les associations locales au développement du parc.
- Fournir une formation adaptée aux exigences des emplois offerts.

3.2 LE ZONAGE

Le plan de zonage d'un parc est un outil réglementaire fixant les orientations relatives au degré de protection et d'aménagement envisagé pour chacune des unités qui composent ce parc. Il constitue une première étape vers le respect des orientations énumérées dans la section précédente. Il est important de préciser à ce propos que les directives et les règlements associés au plan de zonage n'ont pas pour effet d'entraver l'exercice du droit d'exploitation accordé aux bénéficiaires de la CBJNQ.

L'élaboration du plan de zonage du projet de parc national des Lacs-Guillaume-Delisle-et-à-l'Eau-Claire (voir la carte 5) tient compte, dans la mesure du possible, de divers éléments :

- La représentation des éléments de la région naturelle.
- La présence d'habitats sensibles ou, au contraire, de secteurs ayant une plus forte capacité de support.
- La présence ou le potentiel de présence d'espèces floristiques ou fauniques rares ou possédant un statut précaire.
- La présence de sites archéologiques ou de sépultures.
- La présence d'aires sacrées ou de sites ayant une importance sur le plan culturel.
- L'utilisation actuelle du territoire par les gens d'Umiujaq, de Kuujjuarapik et de Whapmagoostui.
- Les équipements présents sur le territoire.
- La relative difficulté d'accès au territoire.
- Le taux de fréquentation anticipé.

L'élaboration du plan de zonage s'est faite en fonction des connaissances actuelles du territoire. Avec le temps et l'acquisition de nouvelles données, il sera possible d'apporter des modifications au plan de zonage afin d'assurer que le mandat de conservation du parc est toujours rempli.

Le projet de parc national des Lacs-Guillaume-Delisle-et-à-l'Eau-Claire compte quatre catégories de zones : les zones de préservation extrême, les zones de préservation, les zones d'ambiance et les zones de services.

Carte 5
Le zonage

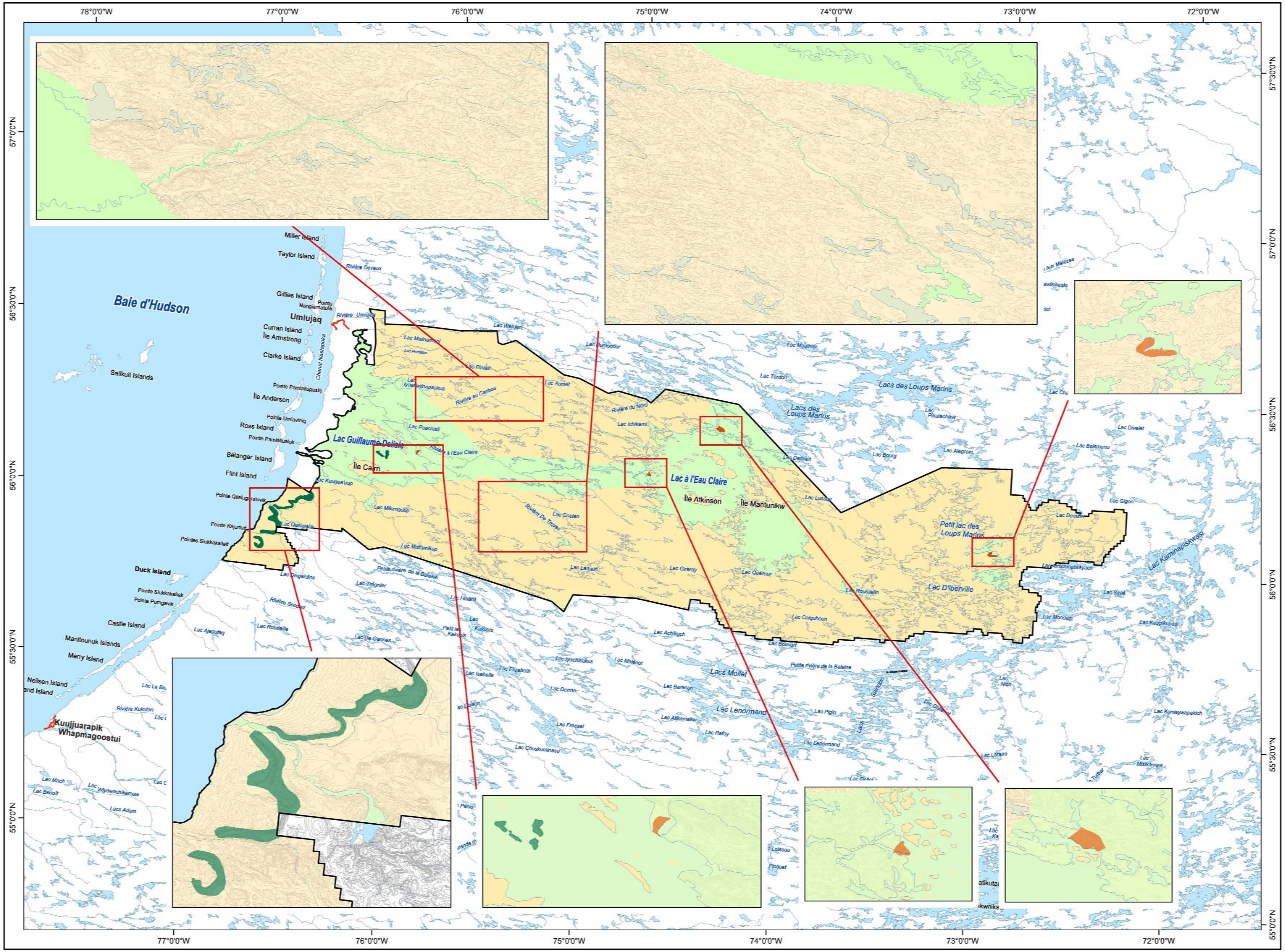

Limite

La limite proposée

Catégorie de zone

- Services
- Préservation extrême
- Ambiance
- Préservation

Métadonnées

Système de référence Géodésique	NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84
Projection cartographique	Conique de Lambert avec deux parallèles d'échelle conservée (46° et 60°)

0 10 20 30 40 Km

1/ 1 200 000

Sources

Données	Organisme
Base de données topographiques et administratives (BDTA) à l'échelle de 1/250 000	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

Réalisation

Direction du patrimoine écologique et des parcs
Service des parcs
Division de la géomatique et de l'infographie

© Gouvernement du Québec, mars 2008

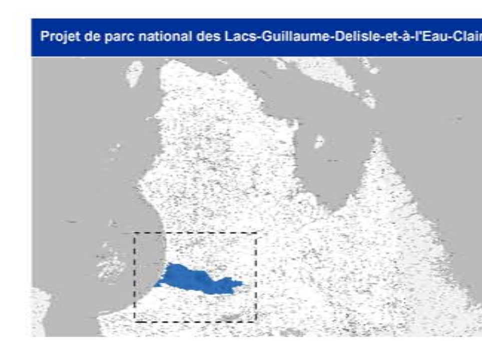

Développement durable, Environnement et Parcs
Québec

3.2.1 LES ZONES DE PRÉSERVATION EXTRÊME

Trois zones de préservation extrême sont prévues à l'intérieur du projet de parc national des Lacs-Guillaume-Delisle-et-à-l'Eau-Claire. Au total, ces zones couvriront une superficie de 31,6 km², soit environ 0,1 % de la superficie du parc. Aucune activité ni aucun prélèvement ne seront permis dans ces zones, sauf pour les bénéficiaires de la CBJNQ. La recherche scientifique et certaines activités éducatives pourront être autorisées par le directeur du parc, à certaines conditions et sur présentation d'une description complète du projet démontrant que les techniques employées respecteront les objectifs de conservation du parc.

Les deux premières zones de préservation extrême ont pour but d'assurer une protection maximale aux falaises situées de part et d'autre de la Petite rivière de la Baleine. D'une superficie de 30 km², ces zones permettront de protéger un habitat important pour la nidification du faucon pèlerin et de l'aigle royal. Ces falaises constituent aussi un site d'intérêt pour les espèces de la flore vasculaire et invasculaire. On y trouve en effet un fort contingent d'espèces calcicoles ainsi que des espèces rares au Canada et susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au Québec.

La troisième zone de préservation extrême comprend quatre petites îles du lac Guillaume-Delisle. En tout, ces îles ont une superficie de 1,6 km². Cette zone de préservation permettra de protéger un site d'intérêt pour la flore invasculaire, plus particulièrement les mousses, de même qu'un habitat pour la nidification de l'eider à duvet.

3.2.2 LA ZONE DE PRÉSERVATION

La majeure partie (11 952,8 km², soit 77 %) du territoire du projet de parc national des Lacs-Guillaume-Delisle-et-à-l'Eau-Claire sera désignée zone de préservation. Les visiteurs y seront dirigés de façon à ne pas interférer avec les éléments les plus fragiles, et aucune circulation motorisée ni pêche sportive n'y seront autorisées. L'hébergement en refuge et le camping seront permis le long des parcours de longue randonnée, et leur utilisation sera encadrée par un code d'éthique environnemental qui sera défini par le plan de conservation du patrimoine.

3.2.3 LES ZONES D'AMBIANCE

Les zones d'ambiance seront consacrées à une découverte moins restrictive du territoire du parc. Contrairement aux zones de préservation, ce type de zone permet l'utilisation de véhicules motorisés pour le transport (avion, motoneige et bateau) et divers types d'hébergement. La pêche sportive pourra être autorisée dans les plans d'eau qui y sont situés. Les zones d'ambiance constituent les principaux corridors de circulation permettant de rejoindre les différents points d'intérêt du parc. Le projet de parc national des Lacs-Guillaume-Delisle-et-à-l'Eau-Claire compte six zones d'ambiance qui totalisent 3 557 km², soit 22,9 % du territoire.

La première zone d'ambiance suit le cours de la Petite rivière de la Baleine et s'étend sur 200 m de part et d'autre de celle-ci. Cette zone permettra d'accéder à ce secteur riche en histoire, mais aussi d'apprécier les paysages spectaculaires qu'offrent les cuestas hudsoniennes.

La deuxième zone d'ambiance occupe le lac Guillaume-Delisle, à l'exception des îles, qui, elles, sont zonées préservation, une bande de terre s'étendant jusqu'à 15 km de la rive est du lac, ainsi qu'une portion des rivières au Caribou et De Troyes. Le lac Guillaume-Delisle est très utilisé par les gens d'Umiujaq pour leurs activités traditionnelles de subsistance. Bien que l'accès au lac soit facilité par la présence d'une zone d'ambiance, des restrictions pourront s'appliquer à certains endroits et à certaines périodes de l'année afin d'éviter des conflits d'usage. C'est le cas notamment dans le secteur de la baie Kilualuk au sud-est du lac Guillaume-Delisle, endroit important pour la chasse aux bélugas. Pendant la période de chasse, les visiteurs pourront accéder à cet endroit seulement en compagnie d'un guide, afin d'assurer leur sécurité.

La troisième zone d'ambiance, qui permettra de faire le lien entre le lac Guillaume-Delisle et le lac à l'Eau Claire, s'étend de part et d'autre de la rivière à l'Eau Claire. Cette zone comprend le lien emprunté historiquement par les premiers explorateurs et les autochtones pour voyager de la côte de la baie d'Hudson à la baie d'Ungava. Il s'agit d'un secteur toujours utilisé de nos jours par les Cris de Whapmagoostui pour se rendre au lac à l'Eau Claire en motoneige l'hiver.

La quatrième zone d'ambiance correspondra au lac à l'Eau Claire, à l'exception des îles qui, elles, seront zonées préservation. Cette zone déborde des rives du lac pour inclure également un secteur utilisé plus intensément par les Cris de Whapmagoostui, près de la rivière Noonish. Ce secteur était également utilisé par les pourvoyeurs pour les activités de pêche.

Enfin, les deux dernières zones d'ambiance se trouveront à l'est du lac à l'Eau Claire pour inclure le lac Rousselin et un lac sans nom à l'est du lac D'Iberville. Bien qu'aucun développement ne soit prévu à court terme dans ce secteur, la désignation d'une telle zone permettra dans l'avenir un accès par hydravion à ce secteur et aux équipements déjà présents.

3.2.4 LES ZONES DE SERVICES

Les zones de services couvriront une faible superficie du projet de parc (7,5 km²). L'attribution de cette catégorie de zonage à ces endroits découle de leur capacité de support supérieure, mais également de l'occupation existante. Il s'agit de sites qui seront utilisés comme principaux points d'accès au parc, mais où il sera également possible d'ériger une infrastructure d'hébergement offrant davantage de commodités et de services, et d'entreposer du matériel nécessaire à l'exploitation du parc ou à l'installation de stations météorologiques automatisées. On compte quatre zones de services à l'intérieur du projet de parc national des Lacs-Guillaume-Delisle-et-à-l'Eau-Claire.

La première se trouve sur la rive est du lac Guillaume-Delisle, à l'embouchure de la rivière à l'Eau Claire. L'endroit sera approprié pour la mise en valeur du patrimoine historique de ce secteur, car il s'agissait d'un lieu de rencontre important. Compte tenu de la présence de sites archéologiques, une attention particulière sera apportée à la gestion de cette zone.

La deuxième zone de services se trouve à la décharge du lac à l'Eau Claire. Ce site est présentement occupé par les bâtiments d'un pourvoyeur. Il constituera le point de départ idéal pour une expédition en canot ou en kayak sur la rivière à l'Eau Claire.

La troisième zone de services se trouve également en bordure du lac à l'Eau Claire, sur la rive nord du bassin ouest. Ce site est déjà occupé par des bâtiments appartenant à l'Administration régionale Kativik et est utilisé principalement pour fins de recherche scientifique.

Enfin, la quatrième zone de services se trouve à l'est du lac D'Iberville en bordure d'un lac sans nom et inclut entre autres des bâtiments existants appartenant à un pourvoyeur. Cette désignation permettra avant tout de combler les besoins qui pourraient se faire sentir à long terme pour le développement du secteur du Petit lac des Loups Marins. Toutefois, avant tout développement dans ce secteur, les connaissances sur la population de phoques d'eau douce devront être accrues.

3.3
LA MISE EN VALEUR DU PARC

Le territoire du projet de parc national des Lacs-Guillaume-Delisle-et-à-l'Eau-Claire est caractérisé par un environnement naturel presque inaltéré. Il convient donc que sa mise en valeur soit faite en respectant cette richesse intrinsèque, peu courante dans le monde moderne. Tout en permettant d'offrir un produit écotouristique original pour la découverte des principaux éléments d'appel que sont le lac Guillaume-Delisle et le lac à l'Eau Claire, le concept d'aménagement met la priorité sur la conservation de ce patrimoine naturel représentatif des régions naturelles des Cuestas hudsoniennes et du Plateau hudsonien. Ainsi, dans le but d'éviter de multiplier les équipements dans le parc, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs envisage d'acheter les bâtiments existants, tels les camps de pourvoirie et le chalet de villégiature, pour les besoins du parc. D'ici à ce que les équipements soient achetés, leurs propriétaires pourront poursuivre leurs activités en se conformant à la Loi sur les parcs.

Les principaux éléments du concept d'aménagement du parc sont présentés sur la carte 6, et l'équipement nécessaire est décrit ci-après.

3.3.1 L'ACCUEIL ET LES SERVICES CONNEXES

Le village d'Umiujaq constituera le principal point de services du parc. Il s'agit de l'avant-poste du parc, où les visiteurs pourront recevoir les nombreux renseignements nécessaires à leur séjour dans le parc et louer du matériel spécialisé. Un emplacement sera choisi dans le village pour l'aménagement d'un centre de découverte et de services, lequel logera également les services administratifs du parc. On sélectionnera aussi un site pour la construction d'un entrepôt, lequel servira à l'entretien des équipements et à leur entreposage.

Un centre de découverte et de services secondaire sera aménagé à Kuujjuarapik-Whapmagoostui. À cet endroit, les visiteurs pourront obtenir les renseignements de base pour leur séjour dans le parc, principalement pour le secteur du lac à l'Eau Claire, mais pourront aussi accéder aux secteurs de la Petite rivière de la Baleine et du lac Guillaume-Delisle par bateau ou par motoneige.

Afin d'assurer un bon contrôle des activités, et surtout pour une question de sécurité, les visiteurs devront obligatoirement s'enregistrer avant leur entrée dans le parc et signaler leur sortie à leur retour.

3.3.2 L'ACCÈS AU PARC

L'accès à cet immense territoire constitue l'ossature de tout le concept d'aménagement du projet de parc national des Lacs-Guillaume-Delisle-et-à-l'Eau-Claire. Il existe plusieurs moyens d'accéder au territoire, variant selon les saisons mais aussi selon les secteurs où les visiteurs veulent se rendre. L'accès passe d'abord par les villages d'Umiujaq, de Kuujjuarapik et de Whapmagoostui. Ces derniers sont accessibles uniquement par avion, en provenance de Montréal, ou à partir des villages reliés à la route de la baie James.

De là, les principaux moyens de transport pour accéder au parc sont l'avion, le bateau et la motoneige. Par ailleurs, l'usage d'un hélicoptère sera possible, mais principalement pour les besoins de la gestion du parc. Le coût élevé du nolisement et l'espace restreint qu'offre l'habitacle de cet appareil font en sorte qu'il est moins approprié que l'avion pour le transport des visiteurs et de leurs bagages.

Le secteur du lac Guillaume-Delisle et de la Petite rivière de la Baleine

L'accès à ce secteur passe principalement par le village d'Umiujaq, mais sera également possible par Kuujjuarapik. Une route relie déjà le village d'Umiujaq à l'extrémité nord du lac Guillaume-Delisle. Cette route devra par contre être améliorée et complétée pour des raisons de sécurité. En plus de donner accès au parc, cette route facilitera l'accès au lac aux résidents d'Umiujaq. Compte tenu de la relative faible distance entre le village et l'extrémité nord du lac, environ 10 km, il sera même possible de se déplacer à pied. Au bout de cette route, un quai flottant sera aménagé. Il s'agira du point de départ des excursions en bateau ou en kayak de mer.

En été, le secteur du lac Guillaume-Delisle et de la Petite rivière de la Baleine sera aussi accessible par bateau en longeant la côte de la baie d'Hudson et en pénétrant dans le lac par le Goulet. On doit compter environ une heure pour rejoindre le Goulet à partir d'Umiujaq, et cinq heures et demie à partir de Kuujjuarapik lorsque les conditions météorologiques sont favorables.

En hiver, ce secteur sera accessible en motoneige, le lac gelé facilitant les déplacements. Il sera toutefois préférable pour ces déplacements sur le lac Guillaume-Delisle d'être accompagné d'un guide. Certains endroits sont dangereux en hiver, parce qu'ils sont libres de glace ou que la glace y est mince. C'est le cas notamment sur le Goulet et à l'embouchure des rivières.

Le secteur du lac à l'Eau Claire

L'accès au lac à l'Eau Claire passera principalement par le village de Whapmagoostui, où les visiteurs trouveront des guides chevronnés. L'accès sera aussi possible par Umiujaq.

En été, le secteur du lac à l'Eau Claire sera accessible en avion de brousse et en hydravion, et ce, aux endroits désignés seulement. Une terrasse est déjà utilisée pour atterrir en avion de brousse (de type Twin Otter), mais, afin de faciliter l'exploitation du parc, on évaluera la possibilité d'aménager une piste dans la zone de services sur la rive nord du bassin ouest, à proximité des bâtiments existants. Deux endroits sont également prévus pour l'accès en hydravion sur le lac à l'Eau Claire, un premier situé à la décharge du lac et un second au sud-ouest du bassin est. Ces points d'entrée permettront d'accéder aux infrastructures qui sont prévues à proximité. De plus, il sera possible, avec un guide, de circuler sur le lac en bateau à moteur pour rejoindre les différents points d'intérêt.

En hiver, le secteur du lac à l'Eau Claire sera accessible également en avion, mais la motoneige constituera un moyen de transport plus économique. Le principal corridor d'accès pour rejoindre le lac longe la rivière à l'Eau Claire, empruntant le trajet historique utilisé par les premiers explorateurs. Selon les maîtres-piégeurs cris utilisant ce trajet, le sentier devra être balisé, car il est de nos jours moins fréquenté. Dans des conditions météorologiques favorables, il sera possible d'aller d'Umiujaq au lac à l'Eau Claire dans la même journée.

3.3.3 LES ACTIVITÉS

Comme c'est le cas dans l'ensemble des parcs québécois, la découverte du parc national des Lacs-Guillaume-Delisle-et-à-l'Eau-Claire passera par l'éducation et la récréation extensive. L'éducation constituera un moyen privilégié pour faciliter et enrichir la découverte, en révélant aux visiteurs la signification des phénomènes naturels et des paysages observés.

Pour profiter des paysages et découvrir la richesse de cette grande biodiversité, les écotouristes pourront s'adonner à diverses activités de plein air. Ces activités ne constitueront pas une fin en soi, mais plutôt un moyen d'accéder aux divers points d'intérêt. L'eau occupant une place importante dans le parc, les activités nautiques tels le kayak de mer, le canot et les excursions en embarcation motorisée seront mises à l'honneur en été. Les activités de randonnée pédestre seront également possibles, mais de façon complémentaire. En hiver, le ski nordique, le paraski, la raquette et le traîneau à chiens permettront des excursions inoubliables sur les surfaces gelées et dans les vallées où la neige s'accumule.

Photo : Jonathan Tessier

Le présent plan directeur propose de mettre en valeur une infime partie du territoire pour les activités récréatives qui risquent d'être les plus populaires compte tenu des tendances actuelles. Les visiteurs qui désireront pratiquer des activités autres que celles présentées ici devront obtenir l'autorisation du directeur du parc, qui analysera la demande selon la Politique sur les parcs en matière d'activités et de services. De plus, les visiteurs ne seront pas restreints aux endroits indiqués sur la carte pour la pratique des activités permises. Ils pourront préparer leur propre itinéraire leur permettant de rejoindre différents points du parc, tout en respectant les prescriptions associées au zonage. Ce genre d'excursion pourra s'effectuer en compagnie d'un guide ou de façon autonome. Les visiteurs qui s'aventureront sans guide sur le territoire et pour une longue période devront démontrer qu'ils ont les aptitudes pour le faire, mais aussi qu'ils ont le matériel adéquat pour assurer leur survie. Les conditions climatiques, les conditions de terrain et les rencontres avec les animaux sauvages sont autant de facteurs qui peuvent compliquer une excursion. Ainsi, au moment de leur enregistrement, les visiteurs devront indiquer leur itinéraire aux employés du parc, pour faciliter les recherches s'ils ont besoin de secours d'urgence.

Carte 6

Le concept d'aménagement

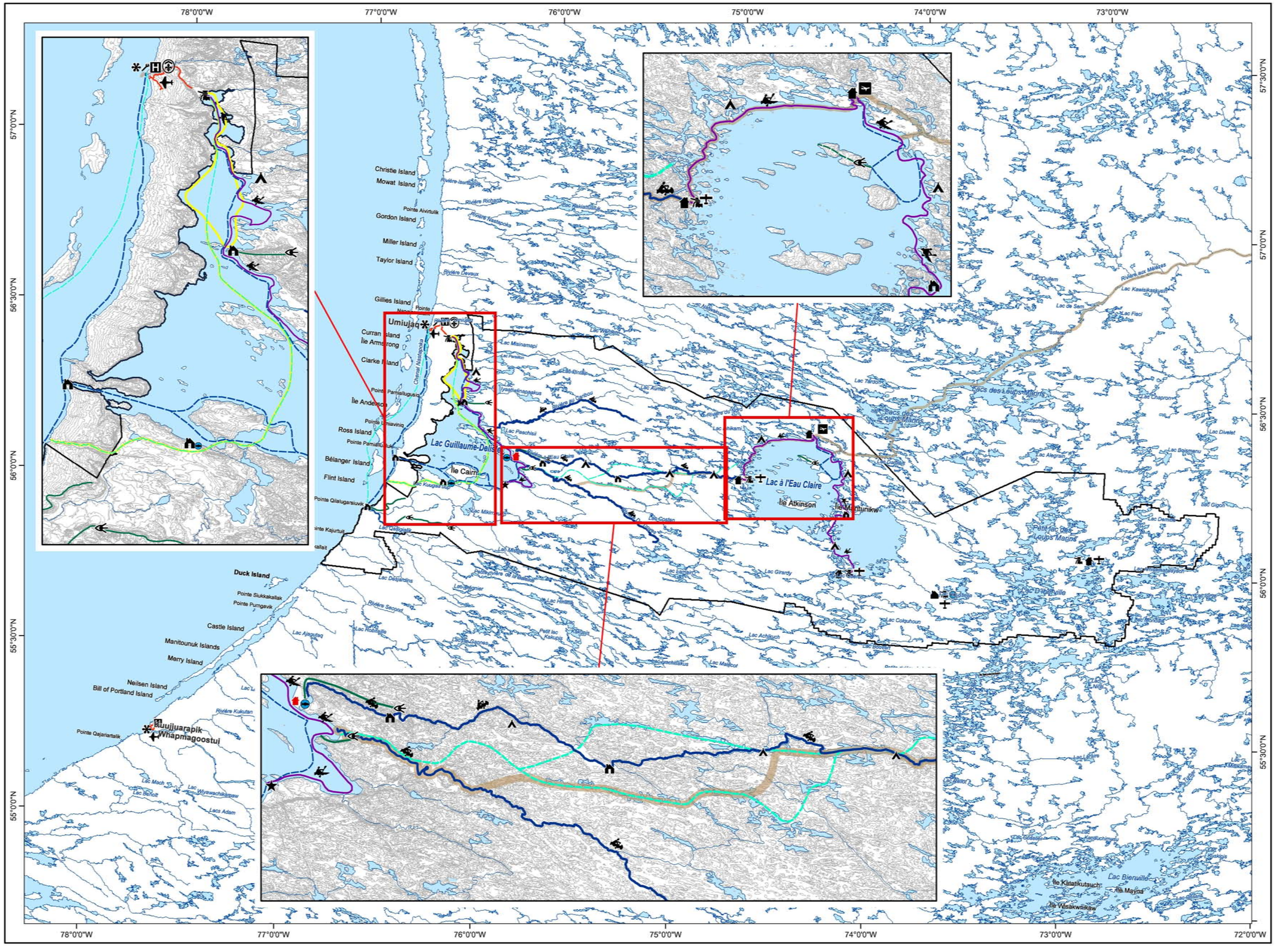

Limite

La limite proposée

Accès au parc

- Piste d'atterrissage
- Hydravion
- Quai flottant
- Motoneige
- Bateau
- Chemin

Services

- Hôtel
- Aéroport
- Entrepôt
- Centre administratif
- Centre de découverte et de services

Activités

- Poste de traite
- Pêche sportive
- Points de vue
- Kayak de mer
- Descente de rivière
- Randonnée: pédestre, raquettes, ski
- Traineau à chiens
- Parcours historique

Hébergement

- Camping rustique
- Chalet
- Refuge
- Camp aménagé à construire
- Camp aménagé existant

Métadonnées

Système de référence Géodésique Projection cartographique	NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84 Conique de Lambert avec deux parallèles d'échelle conservée (46° et 60°)

0 10 20 30 40 Km

1/ 1 200 000

Sources

Données	Organisme
Base de données topographiques et administratives (BDTA) à l'échelle de 1/250 000	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

Réalisation

Direction du patrimoine écologique et des parcs
Service des parcs
Division de la géomatique et de l'infographie

© Gouvernement du Québec, mars 2008

Projet de parc national des Lacs-Guillaume-Delisle-et-à-l'Eau-Claire

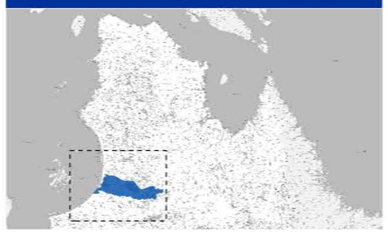

Développement durable, Environnement et Parcs

Québec

L'éducation

L'éducation constituera un moyen privilégié pour permettre aux visiteurs du parc national des Lacs-Guillaume-Delisle-et-à-l'Eau-Claire de découvrir et d'apprécier son patrimoine naturel ainsi que le patrimoine culturel qui y est associé. L'éducation visera également à sensibiliser les visiteurs à l'importance de leur contribution à la conservation du patrimoine, notamment par le respect de la réglementation.

En outre, l'offre éducative amènera les visiteurs à :

- Comprendre les objectifs qui sous-tendent la création des parcs nationaux et leur contribution au réseau des aires protégées du Québec.
- Comprendre et respecter le mode de vie des Inuits et des Cris qui vivent du territoire.
- S'imprégner des ambiances propres aux grands espaces du parc.
- Connaître les risques éventuels liés à la pratique d'activités.

Les résidents d'Umiujaq, de Kuujjuarapik et de Whapmagoostui seront également visés par l'offre éducative, ce qui contribuera à valoriser et à maintenir vivantes les traditions appartenant aux cultures inuite et crie. Un programme éducatif sera notamment mis en place spécialement pour les jeunes.

Les patrimoines naturel, culturel et paysager du parc national des Lacs-Guillaume-Delisle-et-à-l'Eau-Claire seront au cœur des interventions éducatives mises en place par les gestionnaires. Un certain nombre d'attraits patrimoniaux situés dans les environs du parc seront également abordés.

Le premier contact des visiteurs avec le programme éducatif se fera aux villages d'Umiujaq et de Kuujjuarapik-Whapmagoostui. En effet, le centre de découverte et de services présentera une exposition permanente qui aura pour objectifs de faire découvrir l'ensemble des grands attraits du parc, en plus de faire découvrir quelques-uns des aspects du riche patrimoine culturel du parc et de ces villages.

Outre l'exposition, plusieurs autres moyens pourront être envisagés par les gestionnaires pour mettre en valeur le patrimoine du parc et de ses environs : excursions guidées ou auto-interprétées, dépliants, affiches dans les refuges, causeries, démonstrations commentées, activités de partage des cultures inuite et crie, etc. Sur le plan de l'interprétation du patrimoine historique, une attention particulière sera apportée à la traite des fourrures dans le parc. La présence de bâtiments sur la rive sud du lac Guillaume-Delisle constitue un atout en ce qui a trait aux activités d'interprétation où la visite est envisagée. Considérant l'âge et l'état des bâtiments, ces derniers devront être solidifiés afin de permettre une visite sécuritaire des lieux.

La descente de rivière

Que ce soit en canot, en kayak ou en radeau pneumatique, le territoire du projet de parc national des Lacs-Guillaume-Delisle-et-à-l'Eau-Claire est un endroit propice à la descente de rivière sur plusieurs jours. La rivière à l'Eau Claire offre notamment un bon potentiel à cet égard. Il s'agit d'une rivière ayant un degré de difficulté élevé à cause de la présence de rapides de classes RIII et RIV, de seuils et de chutes. Ces obstacles peuvent cependant être évités en empruntant les sentiers de portage, qui parfois peuvent être longs, par exemple en fin de parcours près du lac Guillaume-Delisle. Bien que ces sentiers aient été empruntés à maintes reprises dans le passé, ils devront être clairement signalés sur le long de la rivière en vue d'assurer la sécurité des pagayeurs moins expérimentés.

Pour les canoteurs préférant les eaux calmes, il sera possible d'emprunter le parcours historique utilisé par les premiers explorateurs pour voyager entre ces deux immenses lacs. Ce parcours passe par les rivières à l'Eau Claire et De Troyes de même que par une série de lacs entre ces rivières afin d'éviter les plus gros rapides. Ce parcours, qui peut être fait dans les deux sens, nécessite toutefois de nombreux portages. Les personnes encore plus avides d'aventure peuvent prolonger leur expédition, toujours en suivant le trajet des premiers explorateurs, pour rejoindre la baie d'Ungava, en passant par le lac à l'Eau Claire, les lacs des Loups Marins et la rivière aux Mélèzes.

Le kayak de mer

Les grands plans d'eau que sont les lacs Guillaume-Delisle et à l'Eau Claire sont propices à la pratique du kayak de mer. Plus qu'une activité, les déplacements en kayak de mer permettront de rejoindre différents points d'intérêt du parc.

À l'extrémité nord du lac Guillaume-Delisle, un quai flottant facilitera la mise à l'eau des embarcations et constituera le point de départ des excursions. Les déplacements sont plus aisés à l'est du lac, surtout lorsque le temps est venteux. Sur le lac, les kayakistes pourront côtoyer les bélugas et les phoques tout en admirant les hautes falaises bordant la rive ouest.

Au lac à l'Eau Claire, l'activité pourra se faire à partir des installations situées à la décharge du lac en se dirigeant sur la rive nord et en naviguant entre les îles pour se protéger du vent et des hautes vagues. La prudence est de mise au cours des déplacements vers les îles centrales en raison des distances et des vagues qui peuvent se créer à cause des forts vents.

La randonnée pédestre

La randonnée pédestre est sans contredit l'activité récréative la plus accessible. Elle exige relativement peu d'équipement spécialisé et aucune technique particulière. Les secteurs du lac Guillaume-Delisle et de la Petite rivière de la Baleine sont ceux qui offrent le plus de potentiel pour cette activité en raison de la diversité des paysages et des points de vue spectaculaires. La randonnée sur le revers des cuestas est facilitée par la quasi-absence de végétation haute et la couche de basalte uniforme. Du point le plus haut, les visiteurs peuvent découvrir l'immensité du Plateau hudsonien. En bordure des falaises plongeant dans la Petite rivière de la Baleine, il est possible d'observer les bélugas pendant leur rassemblement en août. Non loin du lac Qasigialik (Petite rivière de la Baleine), une série de collines dénudées offrent un excellent point de vue pour contempler les falaises et apprécier le travail de l'érosion sur cette partie du territoire.

Photo : Jean Gagnon, MDDEP

Des parcours de randonnée sont également possibles en bordure du lac Guillaume-Delisle, sur le côté est. Le point de rupture entre le plateau et le graben du lac est visible entre autres le long des rivières, où on trouve d'imposantes chutes, dont celles des rivières à l'Eau Claire et De Troyes. C'est d'ailleurs à cet endroit que commence un sentier de portage historique permettant de remonter la rivière à l'Eau Claire jusqu'à sa source.

Du côté du lac à l'Eau Claire, le potentiel pour développer cette activité est moins grand. Le relief uniforme peut rendre la randonnée monotone, surtout sur de longues distances. Cependant, des points élevés en bordure du lac, les randonneurs peuvent découvrir son immensité. De plus, sur les îles centrales, les visiteurs peuvent découvrir de beaux phénomènes associés au gel et à l'action des glaces.

La pêche sportive

La pêche sportive sera une activité secondaire dans le parc national des Lacs-Guillaume-Delisle-et-à-l'Eau-Claire. Cette activité pourra être offerte uniquement dans les zones d'ambiance. Ainsi, il sera possible de pêcher au lac Guillaume-Delisle, sur les rivières à l'Eau Claire et De Troyes ainsi que sur le lac à l'Eau Claire. Il est à noter qu'en plus de détenir un permis de pêche provincial, les visiteurs désirant pêcher sur le lac Guillaume-Delisle ou tout autre plan d'eau situé sur les terres de la catégorie II devront aussi obtenir une autorisation de la Corporation foncière d'Umiujaq ou de la Corporation foncière de Kuujjuarapik, selon le secteur choisi.

La randonnée à skis ou en raquettes

En hiver, les déplacements seront facilités par la couverture de neige et de glace. Dans le secteur du lac Guillaume-Delisle, les déplacements peuvent être risqués en bordure des falaises. Le vent souffle la neige, et d'importantes accumulations peuvent se produire sur les rebords et provoquer des avalanches. Plus à l'intérieur des terres, les conditions varieront en fonction de l'exposition au vent. Ainsi, dans le fond des vallées, le couvert de neige est plus abondant et moins dense. Par contre, aux endroits plus exposés, le couvert neigeux est plus faible et plus compact, offrant moins d'adhérence. De bons crampons sont de mise.

La découverte du plateau entre le lac Guillaume-Delisle et le lac à l'Eau Claire sera facilitée en hiver avec la pratique de ces activités, au cours de longues randonnées. Pour les randonneurs moins expérimentés dans l'utilisation des outils de navigation, il sera possible de suivre le sentier de motoneige balisé. Cependant, avec le temps, d'autres sentiers pourront être balisés pour la pratique de ces activités.

Le paraski

Le paraski est une activité de plus en plus populaire au Québec. Elle peut être pratiquée en été (avec des skis nautiques ou une planche nautique) ou en hiver (avec des skis ou une planche à neige). Ici, compte tenu de la température très froide de l'eau en été, elle sera pratiquée uniquement en hiver. Les surfaces gelées et uniformes du lac Guillaume-Delisle et du lac à l'Eau Claire offriront un terrain propice à sa pratique. Cette activité offre l'avantage de permettre de parcourir de grandes distances en relativement peu de temps. L'équipement étant compact, cette activité peut se combiner à la longue randonnée à skis.

Le traîneau à chiens

Les chiens attelés à un qamutik, moyen de transport traditionnel des Inuits, permettront aux visiteurs de découvrir le territoire tout en vivant une expérience culturelle hors du commun. Cette activité sera pratiquée principalement dans le secteur du lac Guillaume-Delisle et de la Petite rivière de la Baleine, ce secteur étant davantage familier aux guides inuits. D'Umiujaq, il sera alors possible de partir pour une randonnée d'une journée ou pour une excursion se déroulant sur plusieurs jours et offrant la possibilité de rejoindre le secteur de la Petite rivière de la Baleine.

Activités traditionnelles guidées

Le territoire du projet de parc national des Lacs-Guillaume-Delisle-et-à-l'Eau-Claire est toujours utilisé par les Cris et les Inuits pour la pratique de leurs activités de subsistance, soit la pêche, la chasse, le piégeage, la cueillette de petits fruits et de végétaux. Au cours des discussions qui ont eu lieu pendant le processus menant à la préparation du plan directeur provisoire, les Inuits et les Cris se sont montrés favorables à l'idée de guider des visiteurs afin de partager leur mode de vie. Ainsi, les visiteurs pourront partir avec une famille dans un camp et participer à la pêche et à la préparation de la viande.

Photo : Stéphane Cossette, MDDEP

Ces activités seront possibles sur le lac Guillaume-Delisle avec des guides inuits d'Umiujaq ou de Kuujjuarapik et au lac à l'Eau Claire avec des guides cris de Whapmagoostui.

3.3.4 L'HÉBERGEMENT

L'hébergement dans le parc national des Lacs-Guillaume-Delisle-et-à-l'Eau-Claire a été conçu en fonction des distances, des équipements existants, des conditions climatiques, des modes de transport, des activités pratiquées, de la clientèle visée et de la sécurité des usagers. Toutes les structures d'hébergement, quelle que soit la formule, seront rustiques, à l'exception des unités situées dans les zones de services. Afin d'assurer que les sites demeurent en bon état, le plan de conservation du patrimoine établira des règles de conduite strictes concernant, par exemple, l'utilisation de l'eau potable et la gestion des déchets et des eaux usées.

Au cours des excursions d'hiver, il est possible que les visiteurs utilisant les services d'un guide local apprennent à construire un igloo pour y passer la nuit. Cela constituerait un moment fort de l'expérience nordique. Cette activité dépendra des conditions de neige, qui peuvent varier selon les secteurs, mais aussi de la variation des conditions climatiques du territoire.

Les camps aménagés

Le parc national des Lacs-Guillaume-Delisle-et-à-l'Eau-Claire comptera cinq camps aménagés offrant davantage de confort que les refuges. Quatre de ces camps sont existants, dont deux nécessiteront une mise aux normes. Ces camps permettront d'offrir l'hébergement pour 12 à 16 personnes. Ils comporteront des dortoirs semi-privés, une cuisine commune, une salle de toilette avec lavabo et douche ainsi qu'une aire de repos. Les camps aménagés seront chauffés, éclairés et approvisionnés en eau.

Le premier camp aménagé sera situé au lac Guillaume-Delisle, à l'embouchure de la rivière à l'Eau Claire. Ce camp sera tout indiqué pour la mise en valeur de cet important lieu de rassemblement historique. Il s'agit d'un endroit stratégique où les visiteurs qui termineront leur excursion sur la rivière à l'Eau Claire pourront prendre un peu de repos, mais il pourra aussi servir d'étape au cours d'excursions en kayak de mer sur le lac Guillaume-Delisle.

Le deuxième camp aménagé, existant celui-là, est situé à la source de la rivière à l'Eau Claire. Ce camp permet d'accueillir 12 personnes et possède déjà tout l'équipement nécessaire au confort des visiteurs : toilette, douche, dortoir, chauffage, poêle et réfrigérateur. Ce camp est également équipé d'un quai flottant, ce qui facilite l'accès par hydravion. Cet endroit constituera le point de départ idéal pour les excursions en canot sur la rivière à l'Eau Claire, mais aussi pour le départ ou l'arrivée d'excursions en kayak de mer sur le lac à l'Eau Claire.

Photo : David Boudreau, MDDEP

Le troisième camp est situé sur le lac à l'Eau Claire, sur la rive nord du bassin ouest. L'infrastructure déjà présente offre de l'hébergement pour environ 16 personnes, mais nécessitera une mise aux normes. Le camp est équipé d'une fournaise au mazout, d'une cuisinière, d'une douche et d'une toilette sèche. Ce camp pourra servir de destination ou d'étape au cours d'excursions en kayak de mer. Il continuera aussi de servir de poste d'accueil au Centre d'études nordiques pour ses projets de recherche qui ont lieu dans ce secteur.

Le quatrième camp est lui aussi situé sur la rive du lac à l'Eau Claire, mais au sud-ouest du bassin est. Tout comme le camp précédent, il nécessitera une mise aux normes. Il possède toutefois un quai flottant permettant l'accès aux hydravions. Il pourra ainsi servir de point de départ ou d'arrivée d'excursions en kayak de mer sur le lac à l'Eau Claire.

Enfin, le cinquième camp est situé sur un lac sans nom à l'est du lac D'Iberville. Bien que les installations soient existantes, ce camp ne sera pas mis en valeur dans les premières années d'exploitation du parc. Pour les besoins futurs du parc, il sera possible d'accéder à ce secteur en hydravion et d'y proposer des activités non motorisées pour l'observation des phoques.

Les refuges

La formule des refuges communautaires est retenue pour les endroits plus éloignés des zones de services. Ils sont répartis le long des parcours de kayak de mer et de canot, mais seront aussi appréciés en hiver au cours des déplacements en motoneige ou en traîneau à chiens. En tout, sept refuges sont prévus au parc, dont un situé hors de la limite du parc à l'entrée du Goulet. Un sera situé à l'embouchure de la Petite rivière de la Baleine, deux seront situés sur la rive du lac Guillaume-Delisle, deux le long de la rivière à l'Eau Claire et un au lac à l'Eau Claire sur l'île Mantunikw. Sur la rive du lac Guillaume-Delisle, les refuges seront situés près de la colline Kaamachistaawaasaakaaw et le long du sentier de motoneige menant à la Petite rivière de la Baleine. Le long de la rivière à l'Eau Claire, un refuge est prévu à la mi-parcours et un autre à la hauteur de la chute.

Ces refuges, d'une capacité maximale de 12 personnes, offriront un confort minimal aux visiteurs : le chauffage, des lits, une table et un comptoir pour préparer les repas. Le design et la couleur des refuges s'harmoniseront avec les paysages environnants, évitant ainsi les contrastes brusques. Les refuges comporteront également du matériel qui pourra servir aux usagers en cas d'urgence uniquement, comme de la nourriture, des couvertures et un moyen de communication. Enfin, les coordonnées GPS de chaque refuge seront communiquées aux visiteurs qui partiront de façon autonome, afin qu'ils puissent les localiser en tout temps.

Le chalet du lac Rousselin

Le chalet du lac Rousselin est un équipement existant qui possède une capacité d'accueil plus restreinte que les camps aménagés et les refuges. Ce dernier pourrait être mis à la disposition de petits groupes désirant aller pratiquer la pêche sportive sur le lac Rousselin.

Le camping

Le camping rustique sera le mode d'hébergement privilégié pendant la période estivale, et tous les usagers du parc seront invités à se munir du matériel nécessaire. Le camping rustique sera possible dans la grande majorité du territoire, sauf dans les zones de préservation extrême, aux endroits désignés ou non. Les campeurs seront invités à choisir des emplacements présentant une surface durable ou un site qui a déjà été utilisé dans le passé. Le long des parcours de kayak de mer et de canot proposés, des sites de camping seront désignés. Dans la mesure du possible, les visiteurs devront utiliser ces sites plutôt que de s'installer ailleurs. Cela permettra d'éviter la dispersion des visiteurs le long des rives. Une signalisation adéquate indiquera leur emplacement.

Ces sites pourront comporter des emplacements délimités lorsque la surface le permet, des plateformes de bois, des tentes traditionnelles inuites ou des abris à trois murs (*lean-to*). Également, des toilettes sèches y seront aménagées là où le type de sol le permettra.

3.3.5 LES PRIORITÉS DE MISE EN PLACE DES INFRASTRUCTURES

Considérant les infrastructures d'accueil et d'hébergement à mettre en place et les contraintes locales liées au transport des matériaux et à la courte période pendant laquelle la construction est possible, tout ne pourra être mis en place au cours de la même année. Ainsi, à court terme, les efforts seront concentrés sur le secteur du lac Guillaume-Delisle et plus particulièrement sur :

- La mise en place du centre de découverte et de services ainsi que de l'entrepôt.
- La restauration de la route d'accès au lac Guillaume-Delisle.
- La mise en place de camps aménagés à l'embouchure de la rivière à l'Eau Claire et de la Petite rivière de la Baleine.
- La mise en place de refuges le long de la rivière à l'Eau Claire.
- La solidification des bâtiments du poste de traite situé sur la rive sud du lac Guillaume-Delisle.

Ces aménagements permettront d'offrir un service de base aux premiers visiteurs du parc national des Lacs-Guillaume-Delisle-et-à-l'Eau-Claire. À moyen et à long terme, les autres aménagements compléteront l'offre d'hébergement, en fonction de la croissance de la fréquentation.

Conclusion

La création du parc national des Lacs-Guillaume-Delisle-et-à-l'Eau-Claire permettra d'enrichir de manière significative le réseau des parcs québécois et des aires protégées, tant par le caractère représentatif que par la nature grandiose des paysages de ce territoire. Son périmètre proposé étant de plus de 15 000 km², le parc protégera une portion importante du territoire et du patrimoine québécois. Il s'agira du plus grand parc national jamais créé à ce jour au Québec.

Le territoire visé par cet immense parc situé à l'est de la baie d'Hudson préservera dans leur intégralité tous les affluents du lac Guillaume-Delisle, ce qui inclut par le fait même le deuxième plus grand lac naturel du Québec : le lac à l'Eau Claire. Grâce à sa position et à son étendue, les visiteurs pourront côtoyer différents milieux, passant de la forêt boréale à la taïga et à la toundra. Cette diversité de milieux favorise également la diversité des espèces, tant animales que végétales. Ce territoire se démarque également par sa diversité culturelle. En effet, les Inuits et les Cris ont su y cohabiter afin de se partager les ressources et d'assurer leur subsistance.

Respectueux de la fragilité des écosystèmes de la région et des activités traditionnelles pratiquées par les Inuits et les Cris, le présent plan directeur provisoire préconise une approche qui s'appuie sur le principe de précaution en matière de développement. Par ailleurs, en confiant la gestion de ce parc aux Inuits du Nunavik, le gouvernement du Québec s'assure que sa mise en valeur respectera leur vision et leurs valeurs, lesquelles sont profondément ancrées dans leur culture.

Photo : Stéphane Cossette, MDDEP

Bibliographie

ADMINISTRATION RÉGIONALE KATIVIK (1998). *Plan directeur d'aménagement des terres de la région Kativik*, Kuujjuaq, 49 pages et annexes.

ADMINISTRATION RÉGIONALE KATIVIK (En préparation). *Projet de parc national des Lacs-Guillaume-Delisle-et-à-l'Eau-Claire. État des connaissances,* Kuujjuaq, Service des ressources renouvelables, de l'environnement et de l'aménagement du territoire, Section des parcs.

BEAUCHEMIN, G. (1992). « *L'univers méconnu de la Convention de la Baie James et du Nord québécois. The unknown James Bay and Northern Québec Agreement* », Forces (97), pp. 14-35.

DIGNARD, N. (2007). *La flore vasculaire du territoire du projet de parc national des Lacs-Guillaume-Delisle-et-à-l'Eau-Claire, Nunavik, Québec*, Québec, ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Direction de la recherche forestière, 121 pages.

LI, T., et J.-P. DUCRUC. (1999). *Les provinces naturelles. Niveau I du cadre écologique de référence du Québec*, Québec, ministère de l'Environnement, 90 pages.

MEFFE, G.K., C. CAROLL et coll. (1994). *Principles of conservation biology*, Sunderland (MA), Sinauer Associates Inc., 600 pages.

QUÉBEC. MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (En préparation). *La politique sur les parcs. La conservation*, Québec, Direction du patrimoine écologique et des parcs, Service des parcs, 144 pages.

QUÉBEC. MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE (1982). *Les parcs québécois, 1. La politique*, Québec, Direction générale du plein air et des parcs, 70 pages.

QUÉBEC. MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE (1985). *Pitsiataugik… « Que l'on te protège »*, deuxième édition, Québec, Direction de l'aménagement, Service de la planification du réseau, 176 pages et carte.

QUÉBEC. MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE (1986). *Les parcs québécois, 7. Les régions naturelles*, Québec, Direction générale du plein air et des parcs, 257 pages et carte hors texte.

QUÉBEC. MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE (1992). *La nature en héritage. Plan d'action sur les parcs*, Québec, Direction générale du plein air et des parcs, 22 pages et cartes.

REEVES, R.R., et E. MITCHELL (1987). « *History of white whale (Delphinapterus leucas) exploitation in eastern Hudson Bay and James Bay* », Can. Spec. Publ. Fish. Aquat. Sci., no 95, 45 pages.

SECRÉTARIAT AUX AFFAIRES AUTOCHTONES (2006). *Convention de la Baie-James et du Nord québécois et conventions complémentaires*, Sainte-Foy, Les Publications du Québec, 897 pages.

SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC (2002). *La politique sur les parcs. Les activités et les services*, Québec, Direction de la planification des parcs, 95 pages.

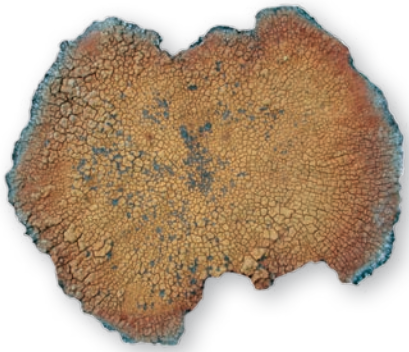

Les aires protégées au Québec :
un héritage pour la vie

Photographies :
David Boudreau
Stéphane Cossette
Jean Gagnon
Jonathan Tessier

Pour tout renseignement, vous pouvez communiquer avec le Centre d'information du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs :

Téléphone : 418 521-3830
1 800 561-1616 (sans frais)
Télécopieur : 418 646-5974

Courriel : info@mddep.gouv.qc.ca
Internet : www.mddep.gouv.qc.ca

Ce papier contient 100 % de fibres recyclées après consommation. 7052-08-04

Développement durable, Environnement et Parcs
Québec